



Région Occitanie
Département de l'Aude
Commune de Port-la-Nouvelle (11210)

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Qair

Projet de Parc photovoltaïque DPPLN

Adresse du demandeur :

- Qair France-
120 rue Maryam Mirzakhani
34000 Montpellier- France

Adresse de correspondance :

- Qair France-
120 rue Maryam Mirzakhani
34000 Montpellier- France
mail: b.riquez@qair.energy
tel : 06 09 95 58 81

Pièces Administratives	
Extrait K-BIS	3
Cerfa	4 à 14
PC 1 - Plan de situation du terrain	15
Localisation générale du projet.....	16
Vue aérienne	17
Plan cadastral du foncier concerné par le projet	18
PC 2 - Plans de masse des constructions	19
Plan de masse topographique - Etat Existant.....	20
Plan de masse général du projet - Etat Projeté	21
Plans de masse des emprises du projet - Etat Projeté	22 à 24
PC 3 – Plans en coupe du terrain et de la construction	25
Plan de localisation des coupes AA' et BB'	26
Coupe AA' - Etat existant et état projeté	27
Coupe BB' - Etat existant et état projeté	28
Coupe d'une structure photovoltaïque.....	29
Coupes du poste de livraison	30
Coupes des postes de transformation	31
PC 4 - Notice décrivant le terrain et présentant le projet	32-33
PC 5 - Plans des façades et des toitures	34
Plan modèle d'une structure photovoltaïque 32 panneaux.....	35
Plan modèle d'une structure photovoltaïque 16 panneaux.....	36
Plan modèle du poste de livraison.....	37
Plan modèle des postes de transformation.....	38
Plan modèle d'un portail et de la clôture	39
PC 6 - Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement	40
Plan de localisation des points de vue des photomontages	41
Photomontages.....	42 à 45
PC 7 - Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	46
Plan de localisation des points de vue photographiques.....	47
Photographies	48
PC 8 – Photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	48
Plan de localisation des points de vue photographiques	50
Photographies.....	51 à 53
PC 11 - Étude d'impact (Voir document joint à la demande de permis de construire).....	54
PC 13 - Attestation de prise compte du PPR.....	55

Nom du projet :		Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage : Qair	Légende :
Contenu du plan :		0.2 SOMMAIRE		I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Contact :	
Commune (s):		Commune de Port-la-Nouvelle (11210)			120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier- France mail: b.riquez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81	
Echelle :	PORT-LA-NOUVELLE 0.2		Format papier: A3			
Date	16/02/2024					



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 12 novembre 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 844 420 356 R.C.S. Montpellier
Date d'immatriculation 26/11/2019
Transfert du R.C.S. de Béziers en date du 31/10/2019
Date d'immatriculation d'origine 07/12/2018
Dénomination ou raison sociale **QAIR FRANCE**
Forme juridique Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social 25 000 000,00 Euros
Adresse du siège Zac Cambacères 120 Rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier
Activités principales Conseil dans le secteur des énergies renouvelables et les activités de services associés. L'étude, la création, l'implantation et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables. Le développement, le financement, la construction et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables
Durée de la personne morale Jusqu'au 06/12/2117
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

Dénomination **QAIR INTERNATIONAL**
Forme juridique Société par actions simplifiée
Adresse 2 Rue Alfred de Vigny 75008 Paris 8e Arrondissement
Immatriculation au RCS, numéro 832 792 964 Paris

Directeur général

Nom, prénoms **DUFOUR Guirec, Yann-Marie**
Date et lieu de naissance Le 24/03/1973 à Corbeil-Essonnes (91)
Nationalité Française
Domicile personnel 3 Rue Jean de la Fontaine 34410 Sauvian

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination **KPMG S.A**
Forme juridique Société anonyme
Adresse 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex
Immatriculation au RCS, numéro 775 726 417 RCS Nanterre

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement Zac Cambacères 120 Rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier
Activité(s) exercée(s) Le développement, le financement, la construction et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables. L'étude, la création, l'implantation et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables. Le conseil dans le secteur des énergies renouvelables et les activités de services associés. Toute opération immobilière en lien avec ses projets. La participation par tous moyens directement ou indirectement, dans toutes o
Date de commencement d'activité 31/10/2019
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Narbonne
R.C.S. Nantes
R.C.S. Reims
R.C.S. Lyon
R.C.S. Paris
R.C.S. Limoges

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Nom du projet :	Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage : Qair		Légende :
Contenu du plan :	0.3 KBIS		I'M IN ARCHITECTURE 2.rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Contact :		
Commune (s):	Commune de Port-la-Nouvelle (11210)			120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier - France mail: b.riguez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81		
Echelle :	PORT-LA-NOUVELLE 0.3					
Date				Format papier: A3		
16/02/2024						

Demande de Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

Permis de construire comprenant ou non des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

- Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
- Depuis le 1^{er} septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ». **Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.**

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...).
- vous réalisez une nouvelle construction.
- vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- votre projet comprend des démolitions.
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA	Dpt	Commune	Année	N° de dossier

La présente déclaration a été reçue à la mairie le / /

Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France
- au Directeur du Parc National
- au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

1 Identité du demandeur^[1]

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

[1] Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1.1 Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom Prénom

Date et lieu de naissance : Date : / / Commune :

Département : Pays :

1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination Raison sociale

Qair France

N° SIRET Type de société (SA, SCI...)

8 4 4 4 2 0 3 5 6 0 0 0 9 0 SASU

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom Prénom

DUFOUR Guirec

2 Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 120 Voie : Rue Maryam Mirzakhani

Lieu-dit :

Localité : MONTPELLIER

Code postal : 3 4 0 0 0 BP : Cedex :

Téléphone : 0 6 0 9 9 5 5 8 8 1 Indicatif pour le pays étranger :

Adresse électronique : b.riquez @ qair.energy

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)^[2]

Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.

Pour un particulier : Madame Monsieur

Nom Prénom

Pour une personne morale :

Dénomination Raison sociale

N° SIRET Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom Prénom

[2] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

Nom du projet :	Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage : Qair		Légende :
Contenu du plan :	0.4.1 CERFA		I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Contact :		
Commune (s):	Commune de Port-la-Nouvelle (11210)			120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier- France mail: b.riquez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81		
Echelle :	PORT-LA-NOUVELLE 0.4.1			Format papier: A3		
Date	16/02/2024					

Adresse : Numéro : [] Voie : []

Lieu-dit : []

Localité : []

Code postal : [] BP : [] Cedex : []

Si cette personne habite à l'étranger :

Pays : [] Division territoriale : []

Téléphone : [] Indicatif pour le pays étranger : []

Adresse électronique : []@ []

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire[3].

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : [] Voie : Rue Guy Moquet

Lieu-dit : LA GARE/CHEMIN DE LA GREVE NORD

Localité : PORT-LA-NOUVELLE

Code postal : 1 1 2 1 0

Références cadastrales[4] :

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 14.

Préfixe : [] Section : [] Numéro : [] Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : p.14

3.2 Situation juridique du terrain

Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

[]

[3] Si votre projet d'aménagement est situé dans le périmètre d'une opération de revitalisation du territoire et prévu par un contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA), la contiguïté des parcelles n'est pas requise dans le cadre d'une demande de permis d'aménager.
[4] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

4 À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction).

4.1 Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés quel que soit le secteur de la commune

Cochez la ou les cases correspondantes.

- Lotissement
- Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- Terrain de camping
- Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- Aménagement d'un golf
- Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles
- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
 - Contenance (nombre d'unités) : []
 - Superficie en m² : []
 - Profondeur en m (pour les affouillements) : []
 - Hauteur en m (pour les exhaussements) : []

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé[5] :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques[6] :

- Création d'une voie
- Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle[6] :

- Création d'un espace public

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

[]

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) : []

[5] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

Nom du projet : Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage : Qair	Légende :
Contenu du plan : 0.4.2 CERFA		I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Contact :	
Commune (s): Commune de Port-la-Nouvelle (11210)			120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier - France mail: b.riguez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81	
Echelle :	PORT-LA-NOUVELLE 0.4.2		Format papier: A3	
Date	16/02/2024			

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés : Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Oui Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

- Consignation en compte bloqué
- Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui Non

4.3 À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :

Nombre maximal de personnes accueillies :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

5 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 Architecte

Vous avez eu recours à un architecte^[6] : Oui Non

Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :

Pour un architecte personne physique :

Nom de l'architecte : Prénom :

Pour un architecte personne morale :

Dénomination : I'M IN ARCHITECTURE Raison sociale :

N° SIRET : 5 3 3 8 6 3 9 4 0 0 0 0 5 2 Type de société (SA, SCI...) : SAS

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
Nom : RAES Prénom : Vincent

Numéro : 2 Voie : rue d'Auteuil

Lieu-dit :

Localité : Paris

Code postal : 7 5 0 1 6 BP : Cedex :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes^[7] : S14812PC000381834

Conseil régional de l'ordre : Ile de France

Téléphone : 0 1 4 2 0 8 9 6 2 0 ou Télécopie : ou

Adresse électronique : im.in.archi@gmx.com

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte, veuillez cocher la case ci-dessous^[8] :

- Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

5.2 Nature du projet envisagé

- Nouvelle construction
- Travaux sur construction existante
- Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

[6] Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

[7] Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes. Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes.

[8] Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m² de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m²

Nom du projet : Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage : Qair	Légende :
Contenu du plan : 0.4.3 CERFA		I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Contact :	
Commune (s): Commune de Port-la-Nouvelle (11210)			120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier- France mail: b.riguez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81	
Echelle : PORT-LA-NOUVELLE 0.4.3	Format papier: A3			
Date 16/02/2024				

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur structures fixes inclinées à 20° et orientées vers le sud. Il se situe sur la commune de Port-la-Nouvelle sur une emprise clôturée totale de 9.31Ha. En plus des structures supportant les modules, le projet comprend 1 poste de transformation, 1 poste combiné livraison/transformation et 1 citerne.

Les équipements à installer ont les caractéristiques suivantes :

- 1 poste combiné livraison/transformation de 12 x 2.6m et d'une hauteur de 2,53 m de teinte RAL 7016
- 1 poste de transformation de 6.06 x 2.44 et d'une hauteur de 2,89m de teinte RAL 7016
- 1 citerne de 120m3 11.70 x 8.88 et d'une hauteur de 1,6m de teinte verte
- 1 clôture de hauteur 2m de teinte gris clair RAL 7016

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé),

indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol, indiquez sa

puissance crête 11090 kW et la destination principale de l'énergie produite :

Injection à l'usine de production d'hydrogène Hyd'Occ

5.3 Informations complémentaires

• Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :

• Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro

Autres financements :

• Mode d'utilisation principale des logements :

Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

Résidence principale Résidence secondaire

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser :

Piscine Garage Véranda Abri de jardin

Autres annexes à l'habitation :

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme

Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées

Autres, précisez :

• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :

• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce 2 pièces

3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus

• Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol et au-dessous du sol

• Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires

• Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

Transport Enseignement et recherche Action sociale

Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

5.4 Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

5.5 Destination des constructions et tableau des surfaces

i Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1^{er} janvier 2016.

Surfaces de plancher^[9] en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[10] (B)	Surface créée par changement de destination ^[11] (C)	Surface supprimée ^[12] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[11] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ^[13]						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif		45.99				45.99
Surfaces totales (m²)		45.99				45.99

[9] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

[10] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[11] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

[12] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

[13] L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

Nom du projet : Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage : Qair	Légende :
Contenu du plan : 0.4.4 CERFA		I'M IN ARCHITECTURE 2.rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Contact :	
Commune (s): Commune de Port-la-Nouvelle (11210)			120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier - France mail: b.riguez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81	
Echelle :	PORT-LA-NOUVELLE 0.4.4		Format papier: A3	
Date	16/02/2024			

5.6 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

i Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5.

Surface de plancher en m² [14]

Destinations ^[15]	Sous-destinations ^[16]	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[17] (B)	Surface créée par changement de destination ^[18] ou de sous-destination ^[19] (C)	Surface supprimée ^[20] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[18] ou de sous-destination ^[19] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m²)							

[14] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

[15] Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme.

[16] Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme.

[17] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[18] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

[19] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

[20] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

9 / 26

5.7 Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet :

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :

6 À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

i Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

Démolition totale Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logements démolis :

10 / 26

Nom du projet : Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage : Qair	Légende :
Contenu du plan : 0.4.5 CERFA		I'M IN ARCHITECTURE 2.rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Contact :	
Commune (s): Commune de Port-la-Nouvelle (11210)			120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier- France mail: b.riguez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81	
Echelle :	PORT-LA-NOUVELLE 0.4.5			
Date			Format papier: A3	
16/02/2024				

7 Participation pour voirie et réseaux

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

7.1 Pour un particulier Madame Monsieur

Nom Prénom

7.2 Pour une personne morale

Dénomination Raison sociale

N° SIRET Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
Nom Prénom

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Adresse électronique : @

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

8 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- | | |
|---|---|
| <p><input type="checkbox"/> porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)</p> <p><input type="checkbox"/> porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L. 181-1 du code de l'environnement</p> <p><input type="checkbox"/> fait l'objet d'une dérogation au titre du L. 411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)</p> <p><input type="checkbox"/> porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement</p> <p><input type="checkbox"/> déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre</p> | <p>2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation</p> <p><input type="checkbox"/> relève de l'article L. 632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)</p> <p><input type="checkbox"/> a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme</p> <p>Précisez laquelle : <input type="text"/></p> <p><input type="checkbox"/> est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L. 712-3 du code de l'énergie</p> |
|---|---|

Indiquez également si votre projet :

- [Informations complémentaires](#)
- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique
- porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques

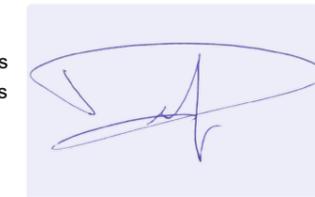
11 / 26

9 Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

Je suis informé (e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ». Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.



À Montpellier

Fait le 2 2 / 1 2 / 2 0 2 3

Signature du (des) demandeur(s)

▲ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

10 Pour un permis d'aménager portant sur un lotissement

- En application de l'article L. 441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.
- Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Information à remplir sur le professionnel sollicité :

architecte paysagiste-concepteur

Pour un architecte personne physique :

Nom Prénom

Pour un architecte personne morale :

Dénomination Raison sociale

N° SIRET Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
Nom Prénom

12 / 26

Nom du projet : Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage : Qair	Légende :
Contenu du plan : 0.4.6 CERFA		I'M IN ARCHITECTURE 2.rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Contact :	
Commune (s): Commune de Port-la-Nouvelle (11210)			120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier - France mail: b.riguez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81	
Echelle :	PORT-LA-NOUVELLE 0.4.6		Format papier: A3	
Date	16/02/2024			

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi

n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction,

veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier. Dans le cas où votre demande relèverait de la compétence de l'État, vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du ministère en charge de l'urbanisme.

2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère en charge de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère en charge de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante* [🔗](#).

Vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

• à l'adresse suivante :

rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr

• ou par courrier (avec copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) à l'adresse suivante :

Ministère en charge de l'urbanisme

À l'attention du Délégué à la protection des données
SG/DAJ/AJAG1-2
Grande Arche paroi sud
92055 La Défense cedex

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

À l'attention du délégué à la protection des données
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 Paris Cedex 07

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

❗ Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.

Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées

ci-dessous [Art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national...)^[22] ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [Art. L.112-13 du code de la construction et de l'habitation].

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [Art. A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ^[23]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ^[23]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ^[23]	1 exemplaire par dossier

[22] Se renseigner auprès de la mairie.

[23] Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager.

Nom du projet :		Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :		Maître d'ouvrage :		Légende :		
Contenu du plan :		0.4.8 CERFA		I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS		Contact : 120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier - France mail: b.riguez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81				
Commune (s):		Commune de Port-la-Nouvelle (11210)								
Echelle :	PORT-LA-NOUVELLE 0.4.8		Format papier:							A3
Date	16/02/2024									

2 Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
<input type="checkbox"/> PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10 -2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
<input checked="" type="checkbox"/> PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un site Natura 2000 en application de l'article L. 414-4 du code de l'environnement :	
<input type="checkbox"/> PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'Art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif:	
<input type="checkbox"/> PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :	
<input type="checkbox"/> PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :	
<input checked="" type="checkbox"/> PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un agrément :	
<input type="checkbox"/> PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :	
<input type="checkbox"/> PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :	
<input type="checkbox"/> PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

17 / 26

Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique ou la réglementation environnementale :	
<input type="checkbox"/> PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 122-22 et R. 122-23 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
OU	
<input type="checkbox"/> PC 16-1-1. Le formulaire attestant la prise en compte des exigences de performance énergétique et environnementale et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie en application de l'article R. 122-24-1 et R. 122-24-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.431-16 j) du code de l'urbanisme]	
Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :	
<input type="checkbox"/> PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :	
<input type="checkbox"/> PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet fait l'objet d'une concertation :	
<input type="checkbox"/> PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:	
<input type="checkbox"/> PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :	
<input type="checkbox"/> PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :	
<input type="checkbox"/> PC 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :	
<input type="checkbox"/> PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

18 / 26

Nom du projet : Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage : Qair	Légende :
Contenu du plan : 0.4.9 CERFA		I'M IN ARCHITECTURE 2.rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Contact :	
Commune (s): Commune de Port-la-Nouvelle (11210)			120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier- France mail: b.riguez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81	
Echelle :	PORT-LA-NOUVELLE 0.4.9			
Date		Format papier:		
16/02/2024		A3		

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :	
<input type="checkbox"/> PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800 m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :	
<input type="checkbox"/> PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :	
<input type="checkbox"/> PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.831-1 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles de gabarit en cas de PLU en justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :	
<input type="checkbox"/> PC22. Un document prévu aux articles R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un défrichement :	
<input type="checkbox"/> PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :	
<input type="checkbox"/> PC25. Une justification du dépôt de la déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC25-1. Le récépissé de la demande d'enregistrement lorsqu'il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement pour laquelle une demande d'enregistrement a été déposée en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un permis de démolir :	
<input type="checkbox"/> PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU , si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe page 22 [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	
Si votre projet se situe dans un lotissement :	
<input type="checkbox"/> PC28. Le certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1 ^{er} al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

19 / 26

<input type="checkbox"/> PC29. Le certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22-1 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
<input type="checkbox"/> PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m ² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :	
<input type="checkbox"/> PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
<input type="checkbox"/> PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :	
<input type="checkbox"/> PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le projet est soumis à la redevance bureaux :	
<input type="checkbox"/> PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU <input type="checkbox"/> PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :	
<input type="checkbox"/> PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :	
<input type="checkbox"/> PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	
<input type="checkbox"/> PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 146-14 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	
<input type="checkbox"/> PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu à l'article R. 122-11 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique

20 / 26

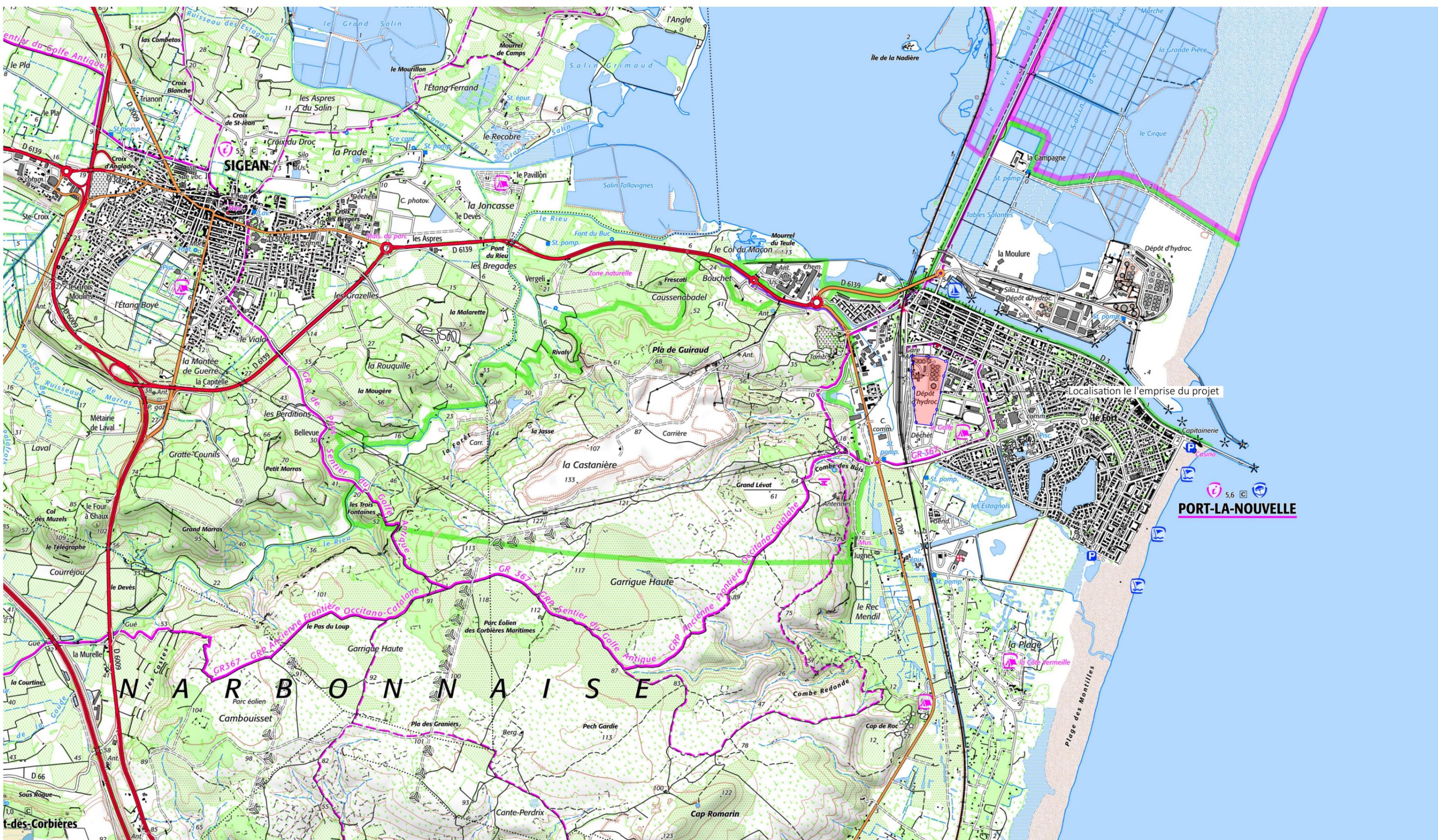
Nom du projet : Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage :	Légende :
Contenu du plan : 0.4.10 CERFA		I'M IN ARCHITECTURE 2.rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Qair Contact : 120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier - France mail: b.riguez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81	
Commune (s): Commune de Port-la-Nouvelle (11210)				
Echelle :	PORT-LA-NOUVELLE 0.4.10			
Date	16/02/2024			Format papier :

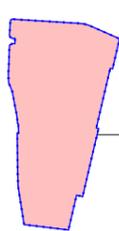
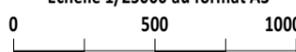
<input type="checkbox"/> PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 122-11 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :	
<input type="checkbox"/> PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 112-13 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :	
<input type="checkbox"/> PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 112-9 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5, L.152-5-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5, L.152-5-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles de hauteur du plan local d'urbanisme prévue à l'article L.152-5-2 du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> PC40-4. Une demande de dérogation comprenant le document prévu à l'article R.171-3 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité environnementale [Art. R.431-31-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
<input type="checkbox"/> PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
<input type="checkbox"/> PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :	
<input type="checkbox"/> PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :	
<input type="checkbox"/> PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.126-20 et L.183-14 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France
Si votre projet est soumis, au titre du code du tourisme, à une autorisation de location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme tenant lieu d'autorisation d'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> PC 45. Un document contenant la mention et les éléments prévus au 1) de l'article R. 324-1-7 du code du tourisme.	1 exemplaire par dossier
Si vous bénéficiez, lorsque votre projet est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid, d'une dérogation :	
<input type="checkbox"/> PC 46. La décision prise sur la demande de dérogation à l'obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie [Art. R.431-16 q) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

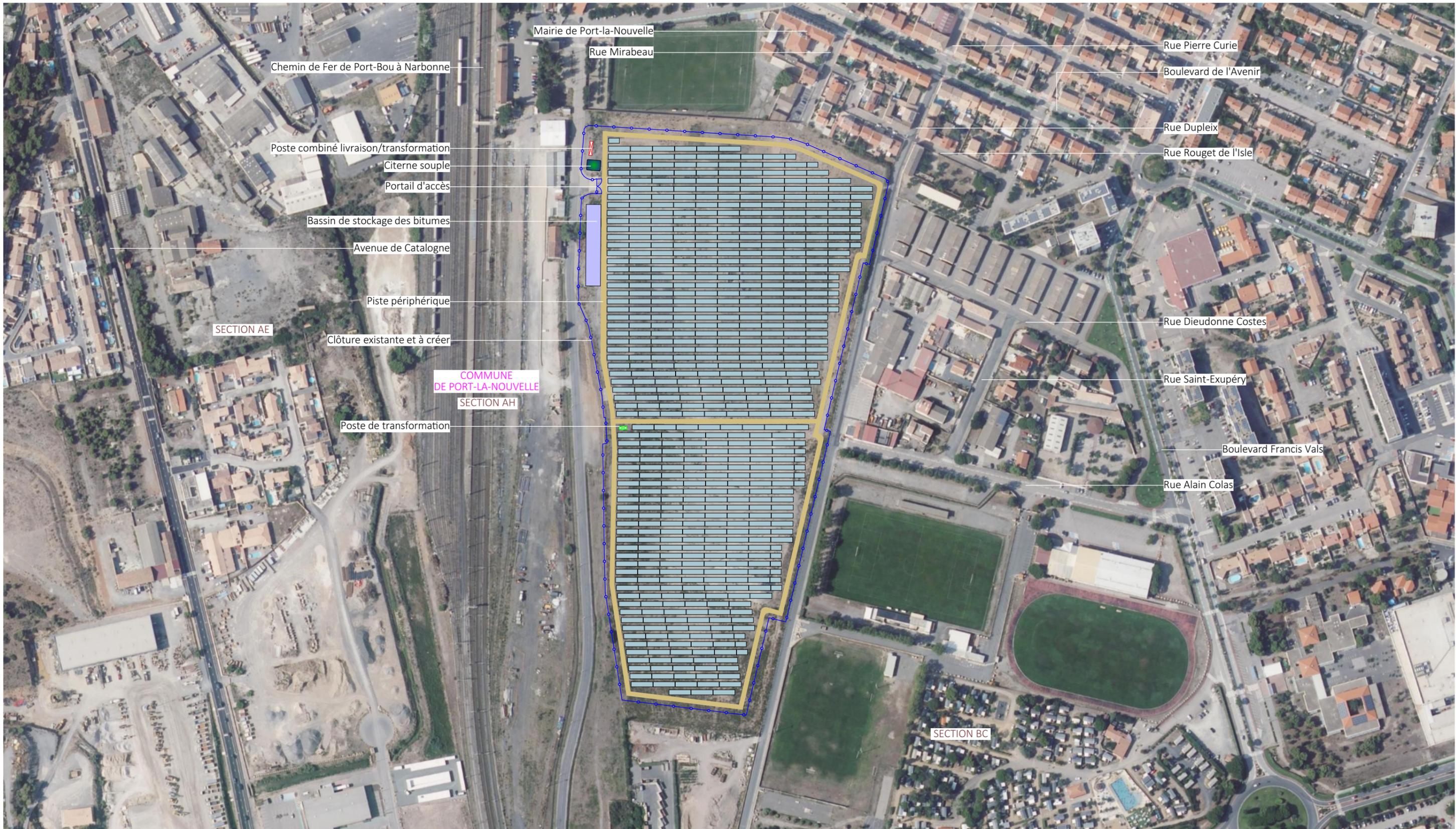
Nom du projet :		Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage :	Légende :
Contenu du plan :		0.4.11 CERFA		I'M IN ARCHITECTURE 2.rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Contact : 120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier- France mail: b.riguez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81	
Commune (s):		Commune de Port-la-Nouvelle (11210)				
Echelle :	PORT-LA-NOUVELLE 0.4.11		Format papier:			
Date	16/02/2024		A3			

PC 1- PLAN DE SITUATION

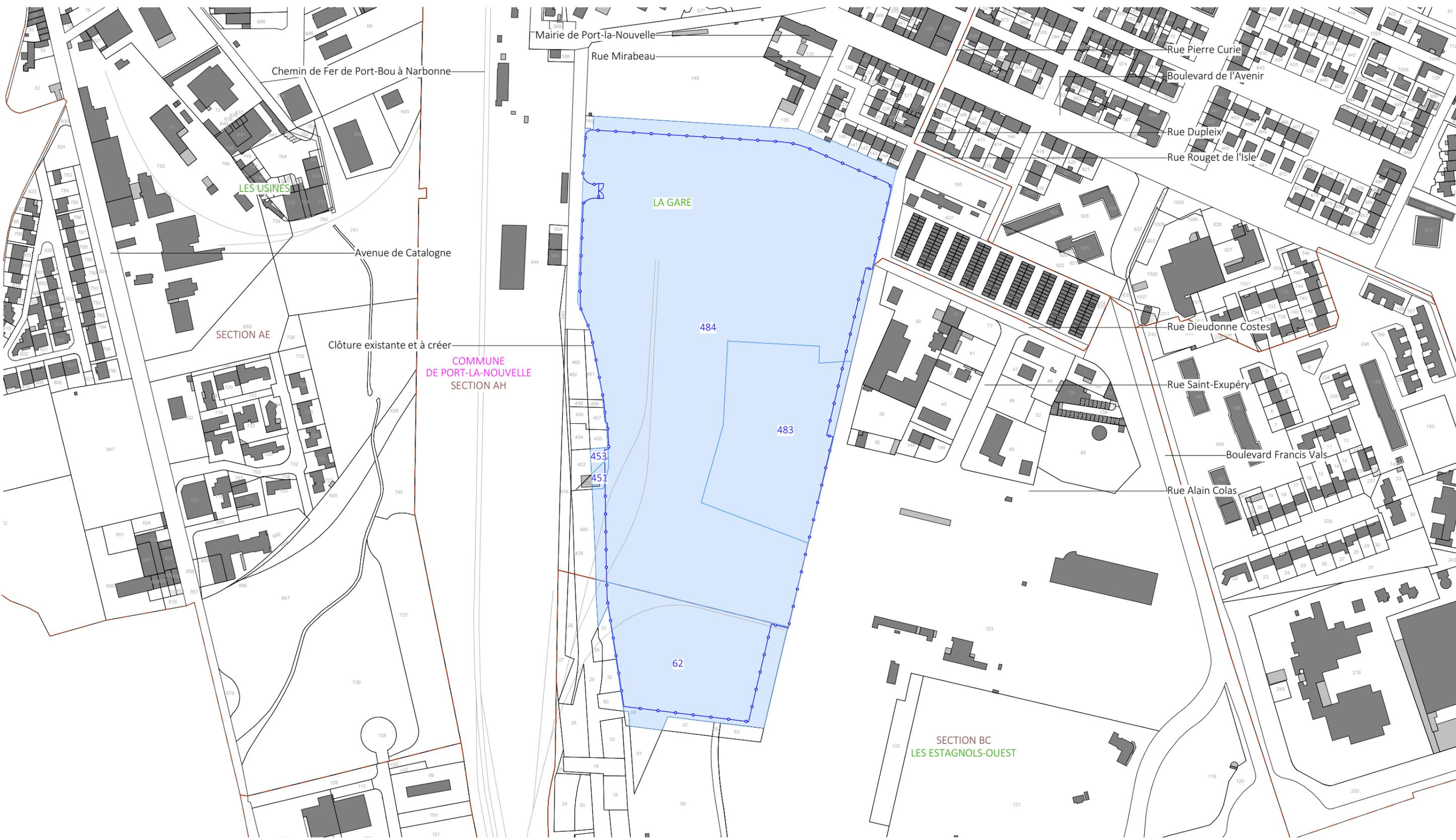
Nom du projet :		Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage :	Légende :
Contenu du plan :		PC-01 PLAN DE SITUATION		I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Contact :	
Commune (s):		Commune de Port-la-Nouvelle (11210)			120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier- France mail: b.riquez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81	
Echelle :	PORT-LA-NOUVELLE PC-01					
Date			Format papier: A3			
16/02/2024						



Nom du projet : Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage : Qair	Légende :  Localisation de l'emprise clôturée du projet
Contenu du plan : PC-01.1 PLAN DE LOCALISATION		Contact : 120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier- France mail: b.riguez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81		
Commune (s): Commune de Port-la-Nouvelle (11210)		I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS		
Echelle : 1:25000 Date 16/02/2024	PORT-LA-NOUVELLE PC-01.1 Echelle 1/25000 au format A3 	Format papier: A3		



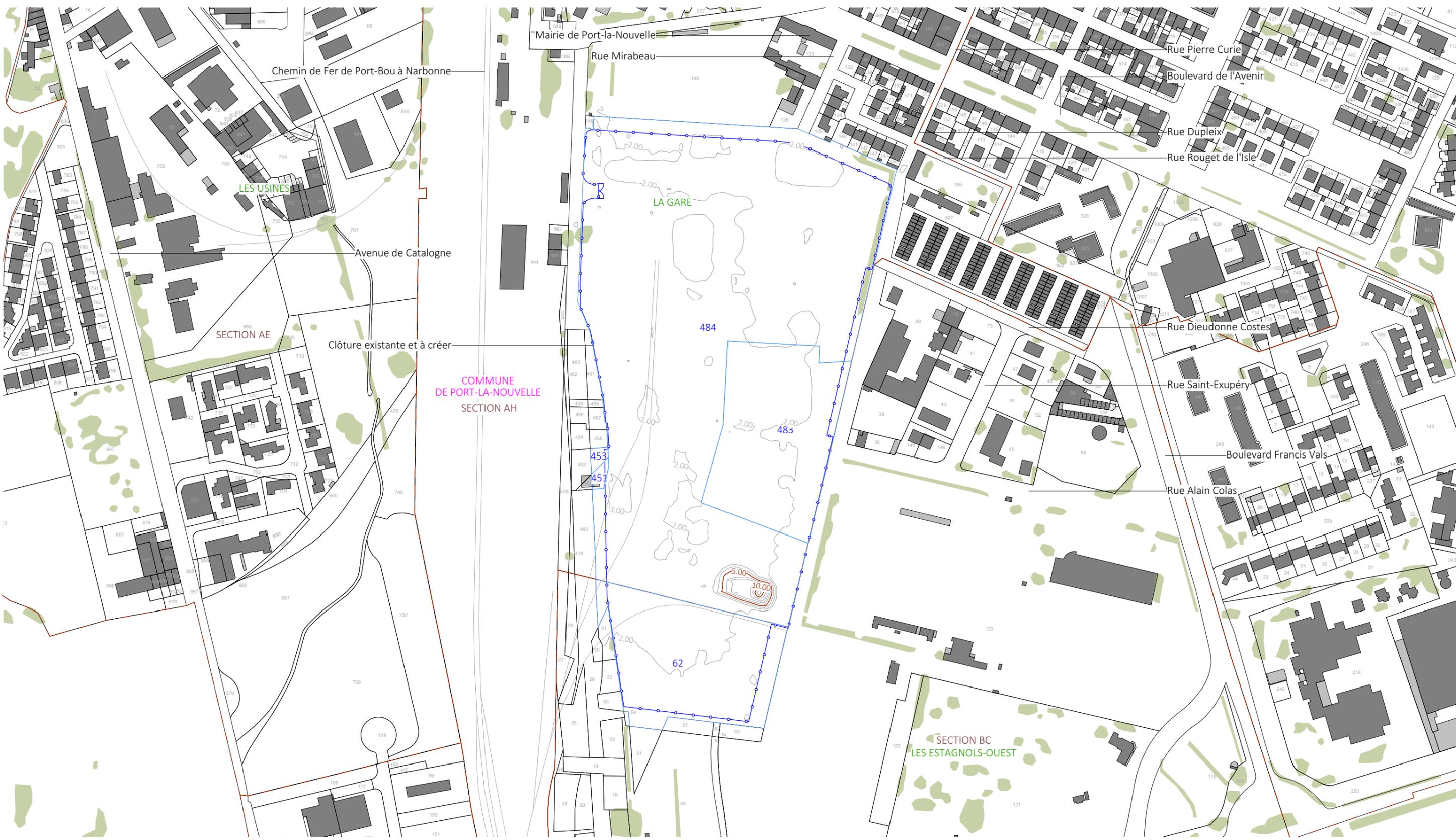
Nom du projet : Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte : I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS		Maître d'ouvrage : Qair Contact : 120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier - France mail: b.riguez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81		Légende : Structures photovoltaïque Clôture existante et à créer Poste de livraison/transformation Poste de transformation Piste interne largeur 4m Citerne Bassin de stockage des bitumes	
Contenu du plan : PC-01.2 VUE AERIENNE		Commune (s): Commune de Port-la-Nouvelle (11210)		Format papier: A3		Echelle 1/3000 au format A3 	
Echelle : 1:3000	PORT-LA-NOUVELLE PC-01.2	Date 16/02/2024		Echelle 1/3000 au format A3 		P.17/55	



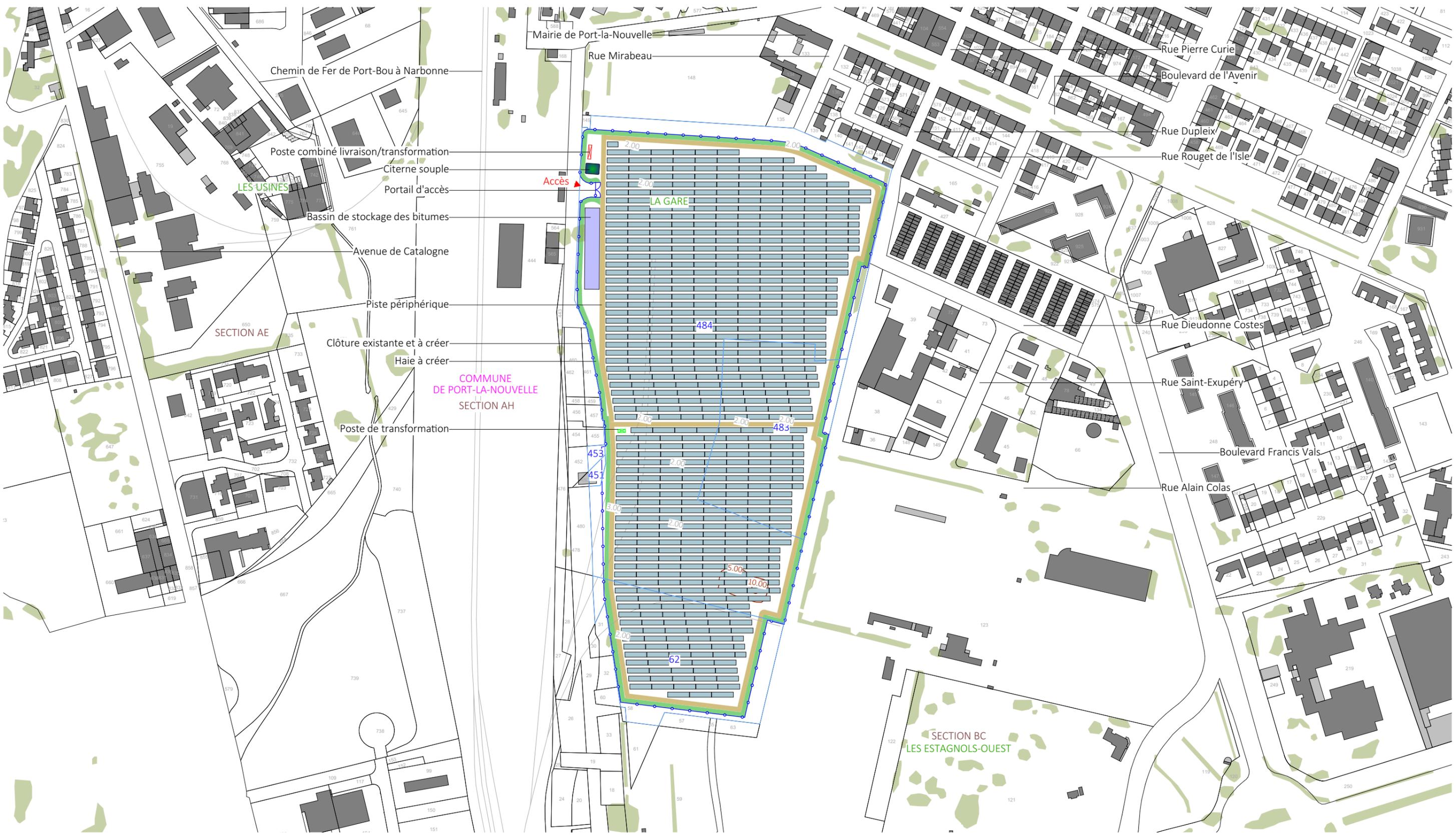
Nom du projet : Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte : I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS		Maître d'ouvrage : Qair Contact : 120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier - France mail: b.riguez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81		Légende : Parcelle d'implantation du projet Bâtiments existants Cadastre Clôture existante et à créer Limite section	
Contenu du plan : PC-01.3 PLAN CADASTRAL							
Commune (s): Commune de Port-la-Nouvelle (11210)							
Echelle : 1:3000	PORT-LA-NOUVELLE PC-01.3						
Date 16/02/2024	Echelle 1/3000 au format A3 	Format papier: A3					

PC 2- PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

Nom du projet :		Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage :	Légende :
Contenu du plan :		PC-02 PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS		I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Contact :	
Commune (s):		Commune de Port-la-Nouvelle (11210)			120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier- France mail: b.riquez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81	
Echelle :	PORT-LA-NOUVELLE PC-02					
Date			Format papier: A3			
16/02/2024						

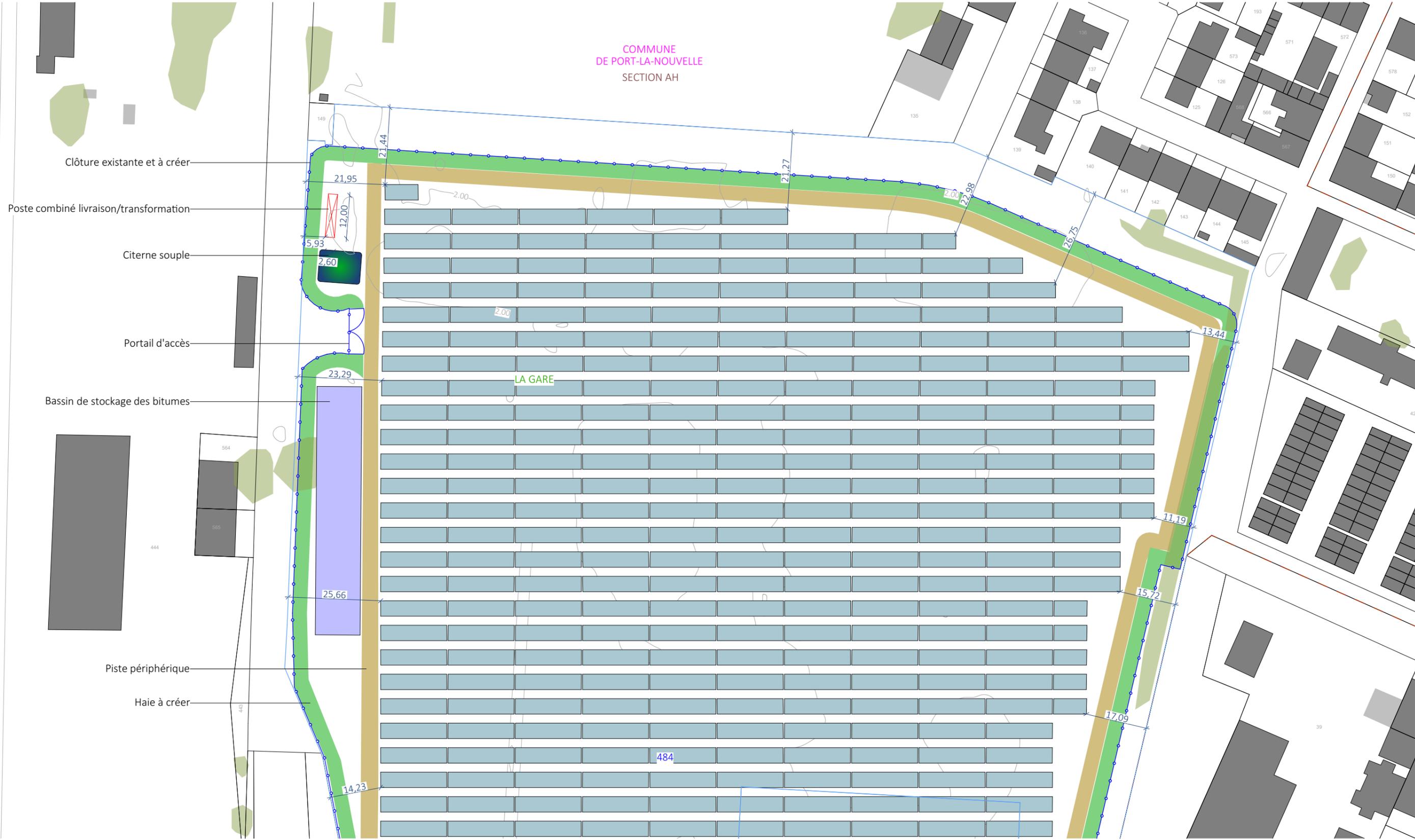


Nom du projet : Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte : I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS		Maître d'ouvrage : Qair Contact : 120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier - France mail: b.riguez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81		Légende : Parcelle d'implantation du projet Cadastre Limite section Bâtiments existants Clôture existante et à créer Végétation existante Courbes de niveaux	
Contenu du plan : PC-02.1 PLAN DE MASSE EXISTANT		Commune (s): Commune de Port-la-Nouvelle (11210)		Echelle : 1:3000 PORT-LA-NOUVELLE PC-02.1 Echelle 1/3000 au format A3 0 60 120m		Format papier: A3	
Date 16/02/2024		P.20/55					



Nom du projet : Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte : I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS		Maître d'ouvrage : Qair Contact : 120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier - France mail: b.riguez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81		Légende : 	
Contenu du plan : PC-02.2 PLAN DE MASSE PROJET				Structures photovoltaïque Clôture existante et à créer Poste de livraison/transformation Poste de transformation Citerne Courbes de niveaux		Bâtiments existants Piste interne largeur 4m Végétation existante Haie à créer Bassin de stockage des bitumes	
Commune (s): Commune de Port-la-Nouvelle (11210)							
Echelle : 1:3000	PORT-LA-NOUVELLE PC-02.2						
Date 16/02/2024	Echelle 1/3000 au format A3 	Format papier: A3					

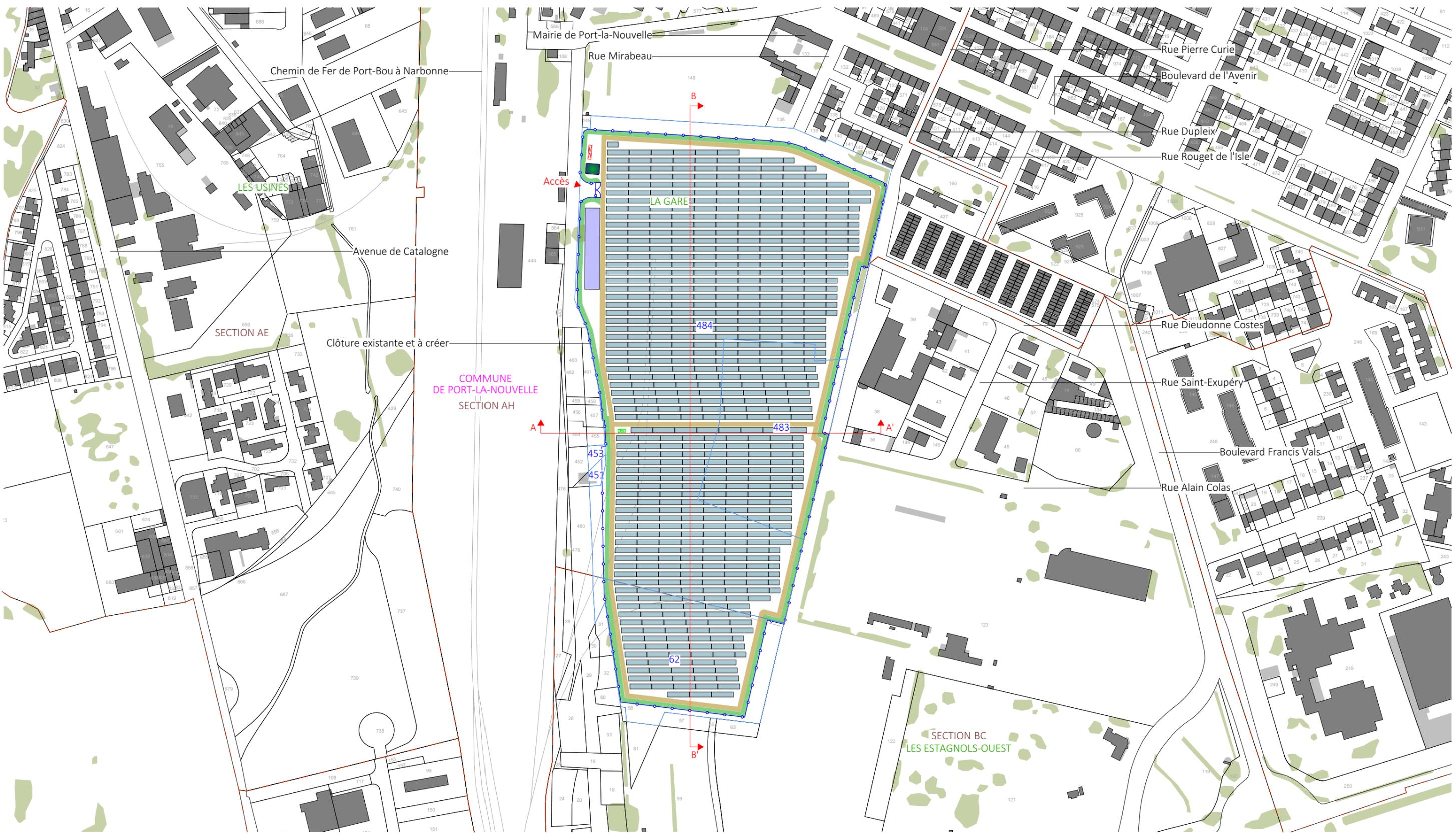
COMMUNE
DE PORT-LA-NOUVELLE
SECTION AH



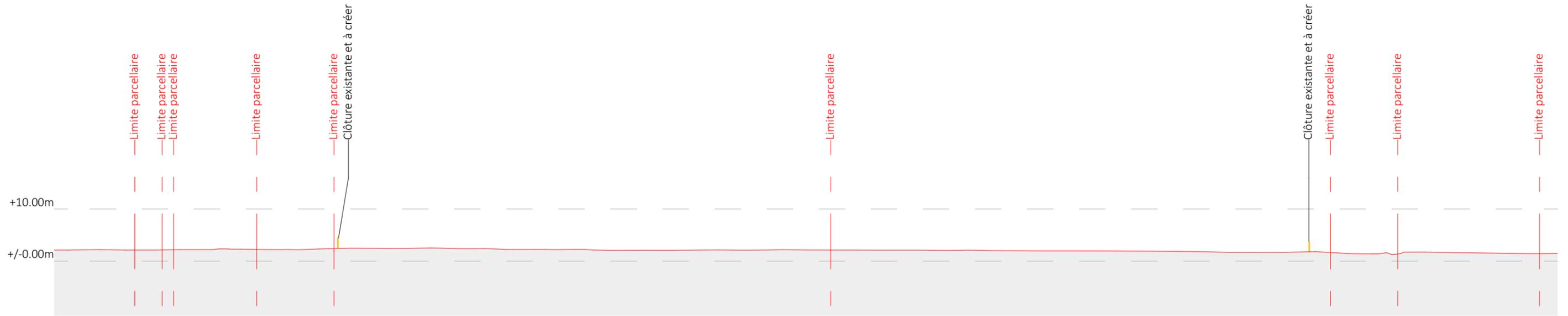
Nom du projet : Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte : I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS		Maître d'ouvrage : Qair Contact : 120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier - France mail: b.riquez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81		Légende : [Blue box] Structures photovoltaïque [Black line] Cadastre [Blue line with dots] Clôture existante et à créer [Red box with X] Poste de livraison/transformation [Green box] Citerne [Purple box] Bassin de stockage des bitumes [Grey box] Bâtiments existants [Brown box] Piste interne largeur 4m [Green wavy line] Végétation existante [Green line] Haie à créer [Brown wavy line] Courbes de niveaux	
Contenu du plan : PC-02.3.1 PLAN DE MASSE PROJET - Emprise 1		Commune (s): Commune de Port-la-Nouvelle (11210)		Echelle : 1:1000 PORT-LA-NOUVELLE PC-02.3.1 Echelle 1/1500 au format A3 0 30 60m		Format papier: A3	
Date 16/02/2024		P.22/55					

PC 3- PLAN EN COUPE DU TERRAIN ET DES CONSTRUCTIONS

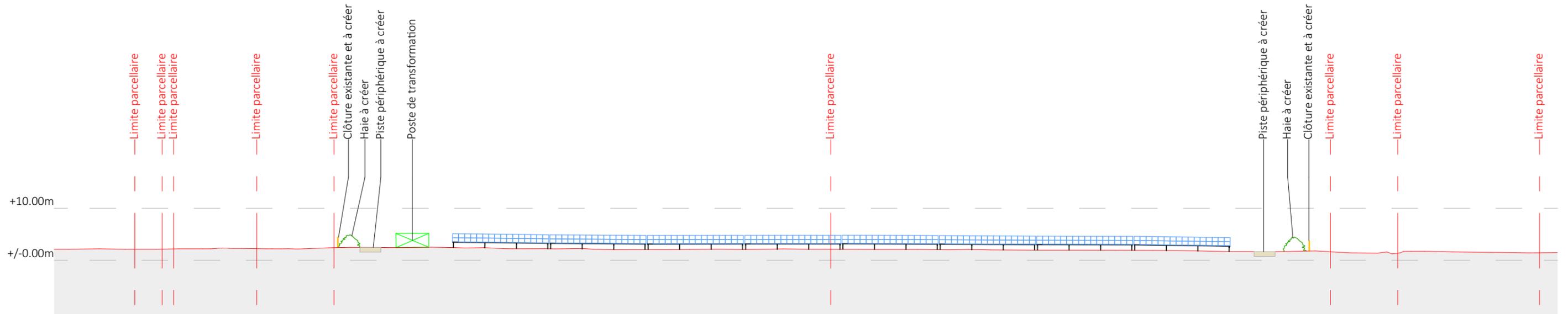
Nom du projet :		Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage : Qair	Légende :	
Contenu du plan :		PC-03 PLAN EN COUPE		I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Contact :		120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier- France mail: b.riquez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81
Commune (s):		Commune de Port-la-Nouvelle (11210)					
Echelle :	PORT-LA-NOUVELLE PC-03		Format papier:				
Date			A3				
16/02/2024							



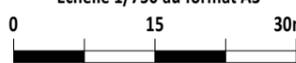
Nom du projet : Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte : I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS		Maître d'ouvrage : Qair Contact : 120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier - France mail: b.riquez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81		Légende : 	
Contenu du plan : PC-03.1 PLAN DE LOCALISATION DES COUPES							
Commune (s): Commune de Port-la-Nouvelle (11210)							
Echelle : 1:3000	PORT-LA-NOUVELLE PC-03.1						
Date 16/02/2024	Echelle 1/3000 au format A3 		Format papier: A3				

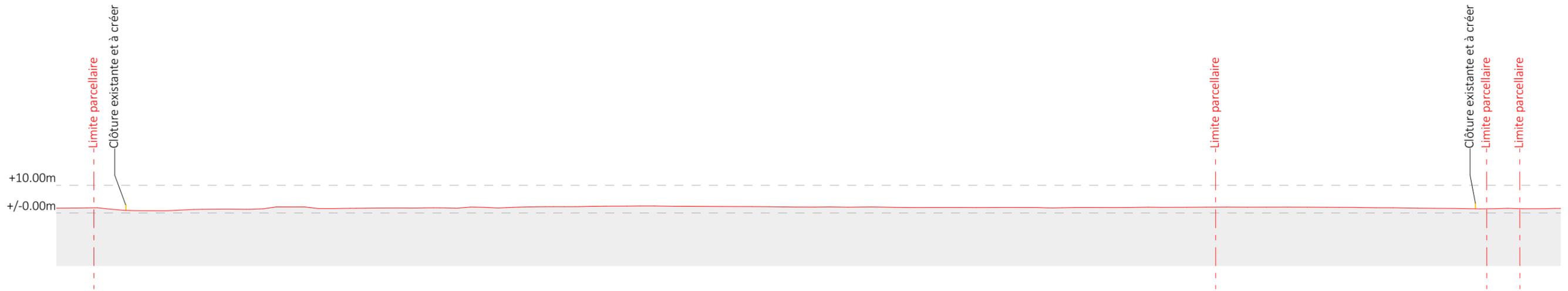


Coupe AA' longitudinale existant au 1/750e

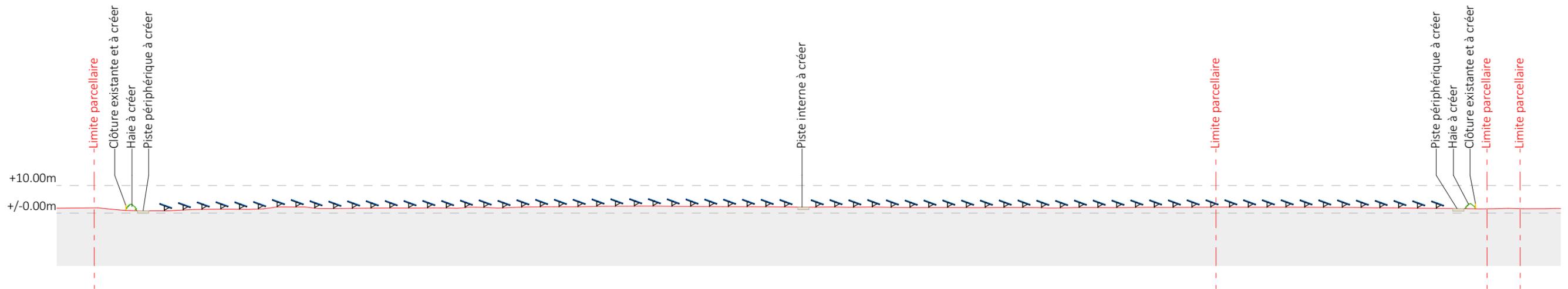


Coupe AA' longitudinale du projet au 1/750e

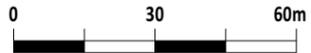
Nom du projet : Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte : 	Maître d'ouvrage : Qair	Légende :  Structures photovoltaïque  Clôture existante et à créer  Haie à créer  Piste interne largeur 4m
Contenu du plan : PC-03.2.1 PLAN EN COUPE A-A' DU TERRAIN		I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Contact : 120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier - France mail: b.riguez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81	
Commune (s): Commune de Port-la-Nouvelle (11210)		Echelle : 1:750 PORT-LA-NOUVELLE PC-03.2.1		
Date 16/02/2024	Echelle 1/750 au format A3	Format papier: A3		

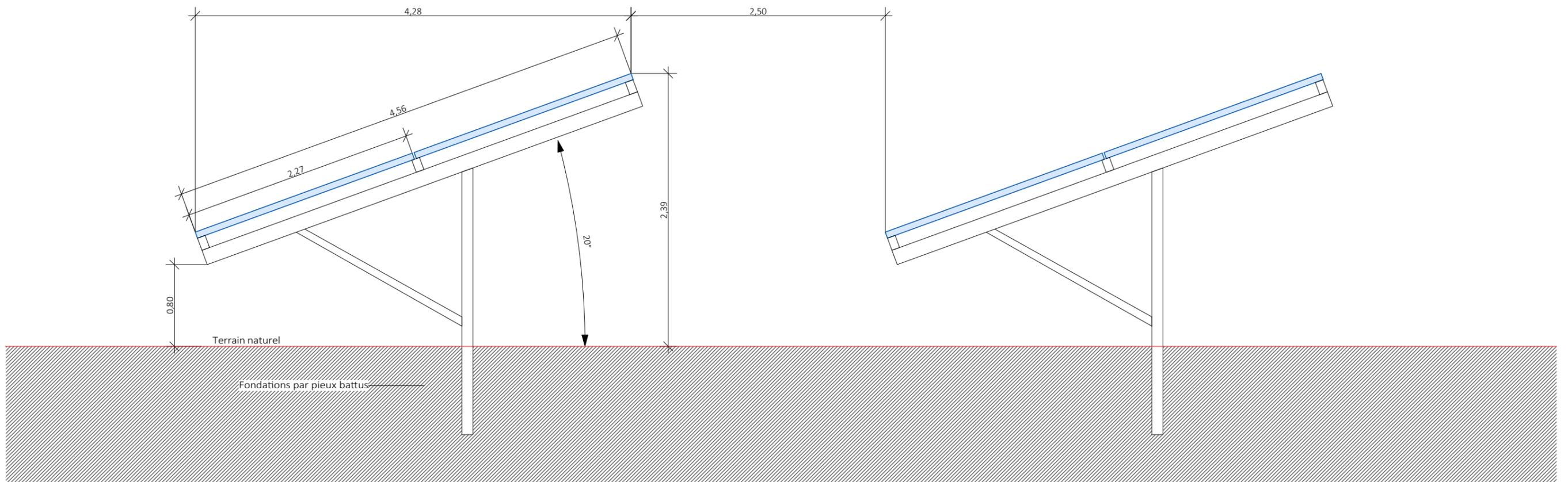


Coupe BB' transversale de l'existant au 1/1500e



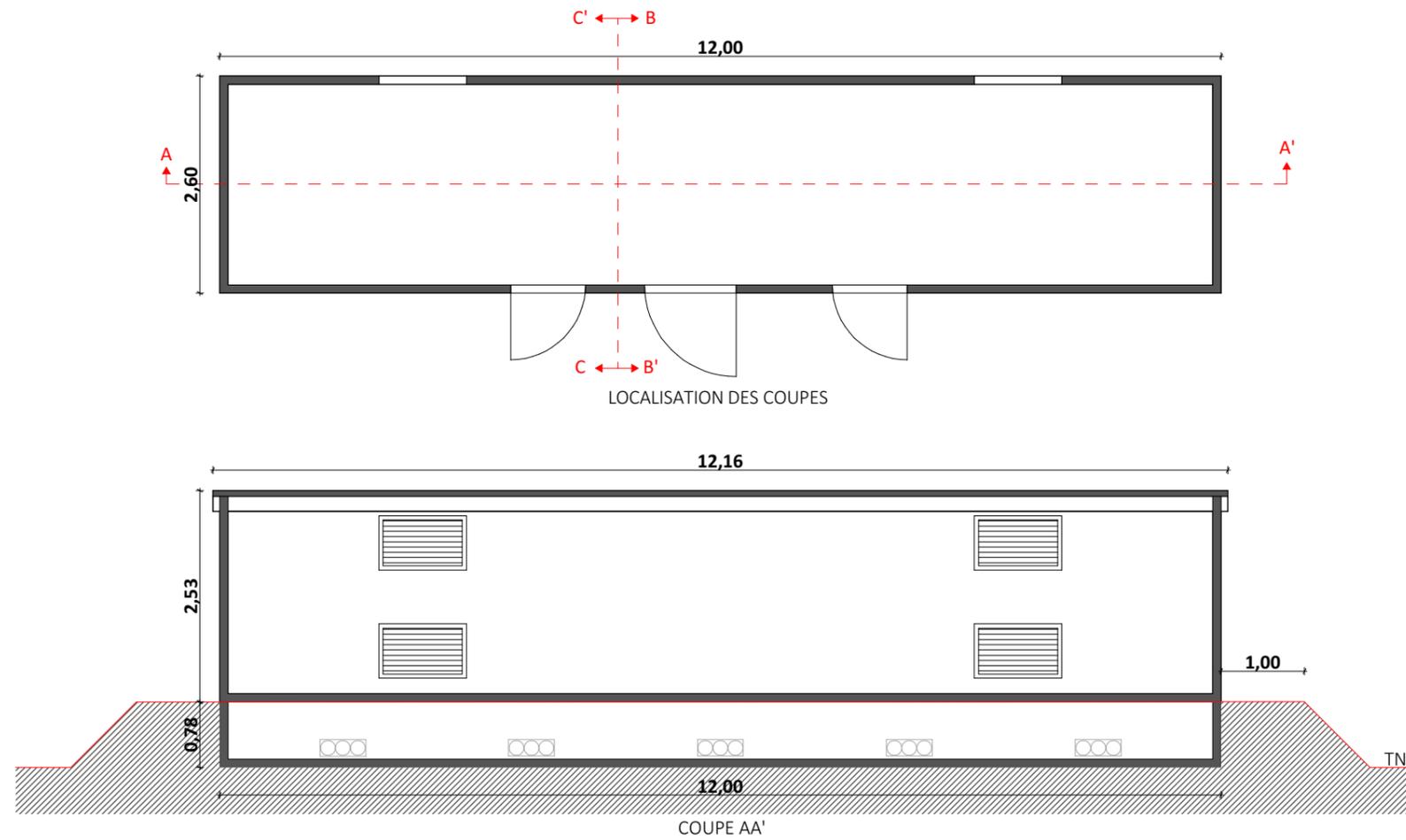
Coupe BB' transversale du projet au 1/1500e

Nom du projet : Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte : I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Maître d'ouvrage : Qair Contact : 120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier - France mail: b.riquez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81	Légende :  Structures photovoltaïque  Clôture existante et à créer  Haie à créer  Piste interne largeur 4m
Contenu du plan : PC-03.2.2 PLAN EN COUPE BB' DU TERRAIN				
Commune (s): Commune de Port-la-Nouvelle (11210)				
Echelle : 1:1500	PORT-LA-NOUVELLE PC-03.2.2			
Date 16/02/2024	Echelle 1/1500 au format A3 	Format papier: A3		

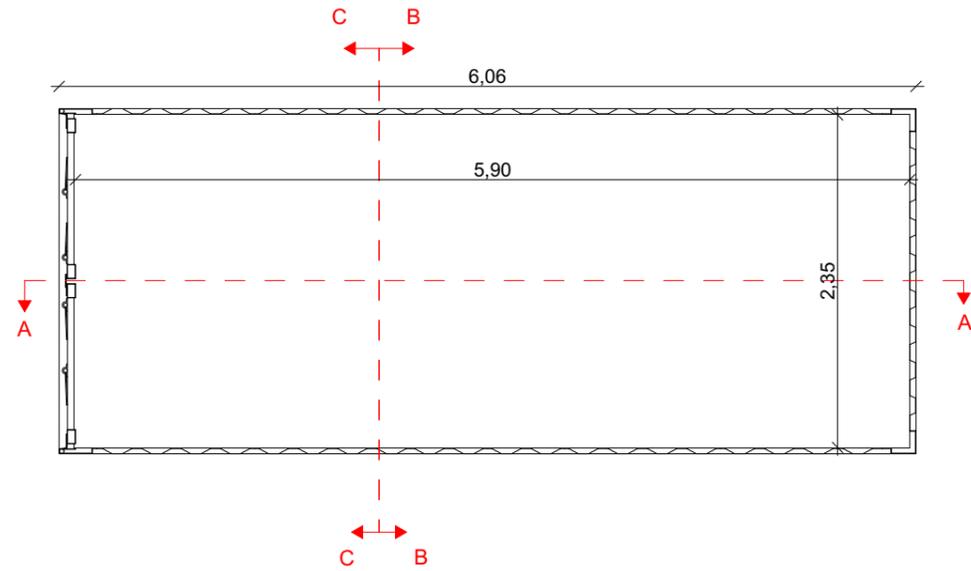


Detail d'une structure photovoltaïque 20° - Point bas 0.8m

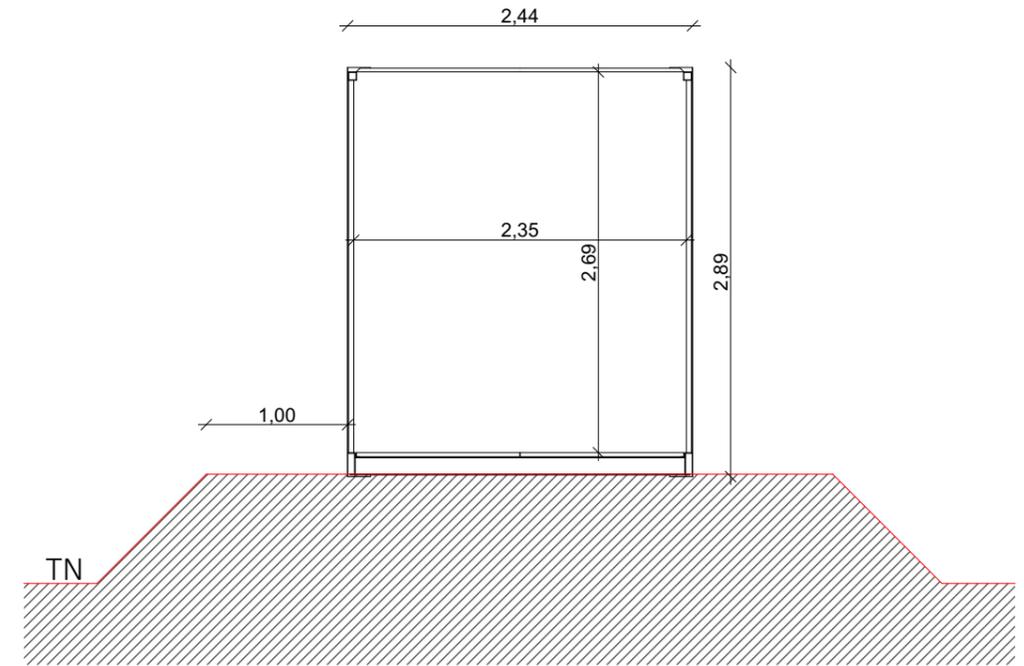
Nom du projet :		Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :		Maître d'ouvrage : Qair		Légende :			
Contenu du plan :		PC-03.3 DETAIL STRUCTURE PHOTOVOLTAIQUE		I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS		Contact : 120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier - France mail: b.riquez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81		Détail structure fixe :			
Commune (s):		Commune de Port-la-Nouvelle (11210)						Type structure: structure fixe sur pieux battus		Nombre de panneaux par structures : 2*16=32 panneaux	
Echelle :		1:40						Orientation : Portrait		Pente : 20°	
Date		16/02/2024		Format papier:		A3		Distance inter-rangées : 2.5m			
Echelle 1/40 au format A3											



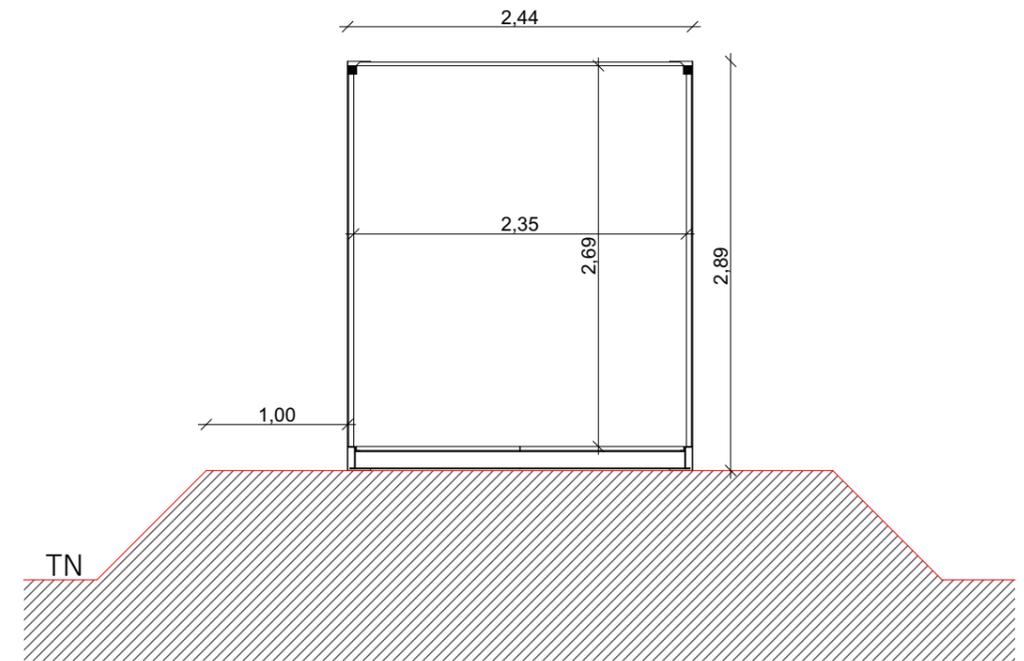
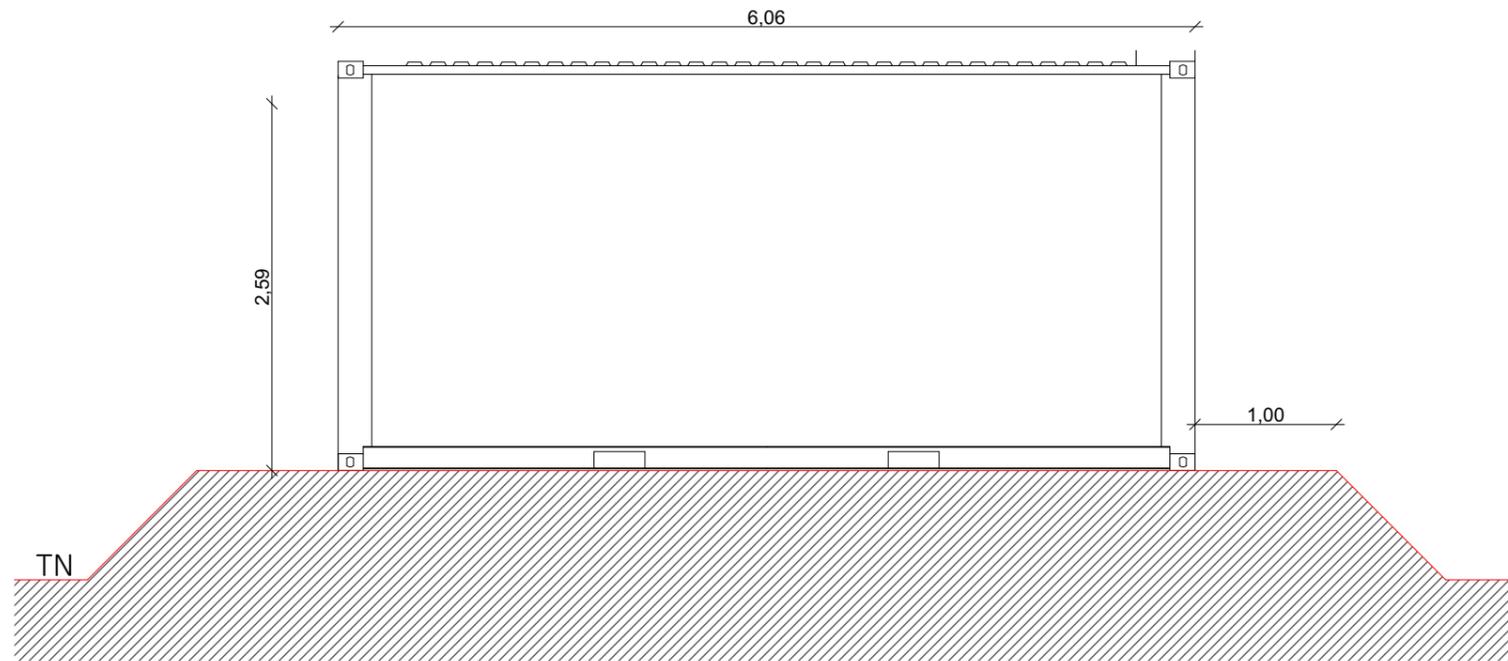
Nom du projet :		Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :		Maître d'ouvrage :		Légende :	
Contenu du plan :		PC-03.4 DETAIL DU POSTE COMBINÉ LIVRAISON/ TRANSFORMATION		I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS		Qair Contact : 120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier - France mail: b.riguez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81		Détail poste combiné livraison/transformation : Longueur : 12.00m Largeur : 2.60m Hauteur : 2.53m Aspect extérieur : RAL 7016	
Commune (s):		Commune de Port-la-Nouvelle (11210)							
Echelle :	1:75	PORT-LA-NOUVELLE PC-03.4							
Date	16/02/2024	Echelle 1/75 au format A3		Format papier:		A3			



LOCALISATION DES COUPES



COUPE BB



Nom du projet :		Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :		Maître d'ouvrage : Qair		Légende :					
Contenu du plan :		PC-03.5 DETAIL DU POSTE DE TRANSFORMATION		I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS		Contact : 120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier - France mail: b.riguez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81		Détail poste de transformation :					
Commune (s):		Commune de Port-la-Nouvelle (11210)						Longueur : 6.06m		Largeur : 2.44m		Hauteur : 2.89m	
Echelle :		PORT-LA-NOUVELLE PC-03.5						Aspect extérieur : RAL 7016					
Date		Echelle 1/75 au format A3		Format papier:									
16/02/2024				A3									

PC 4- NOTICE DESCRIPTIVE

Nom du projet :		Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage : Qair	Légende :
Contenu du plan :		PC-04 NOTICE DESCRIPTIVE		I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Contact :	
Commune (s):		Commune de Port-la-Nouvelle (11210)			120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier- France mail: b.riquez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81	
Echelle :	PORT-LA-NOUVELLE PC-04					
Date			Format papier: A3			
16/02/2024						

Notice descriptive

1) Localisation du projet :

Le projet de 10,02 hectares est localisé sur l'ancien site pétrolier Dyneff de Port la Nouvelle dans le département de l'Aude au sein de la région Occitanie. Ce site est situé en plein centre ville, la gare et la Mairie sont situés au Nord, la déchèterie au Sud, les services techniques et le complexe sportif à l'Est.

Adresse du projet :
Rue Guy Mocquet
11 210 Port la Nouvelle

Les coordonnées WGS84 du site centré sur le poste de livraison sont :

Lat : 43.019394 N
Long : 3.039891 E

2) Etat initial du terrain :

Le site DPPLN est un ancien site pétrolier dont les cuves ont été totalement démantelées en 2015. Cette ancienne friche industrielle est donc aujourd'hui à l'abandon. Elle est donc concernée par trois types de pollution :

- Hydrocarbures
- Bitumes
- Déchets

Conformément au plan de gestion réalisé dans le cadre de la procédure Tiers Demandeur et au futur arrêté de dépollution, ces polluants seront traités avant la construction du parc photovoltaïque.

Ainsi les hydrocarbures sont présents sur l'ensemble du terrain à des concentrations plus ou moins élevés. La terre sera excavée jusque parfois 2m avec rabattage de la nappe pour y être traitée sur place. Le traitement se fera par biotertre sur une durée estimative entre 19 à 22 mois. La terre sera ensuite remise sur place et le terrain sera aplani.

Les bitumes sont présents par poche sur le terrain avec des grosseurs plus ou moins importantes. Il s'agit de bitumes visqueux sous forme de boulettes et de bitumes durs. Il est prévu l'excavation de la terre souillée puis le tri par tamisage de cette terre. Le bureau d'études a estimé qu'environ 10% du volume total sera évacué du site et géré en décharge adaptée. Le reste restera sur site dans un bassin avec géotextile (encapsulation).

Il y a également des déchets sur le site qui correspondent à des canalisations. Il y a en tout 4 canalisations, dont une canalisation amiantée, qui vont être déterrées et évacuées hors du site pour être traitées dans un circuit adapté.

L'ensemble du site sera ainsi totalement remanié avant la construction du parc photovoltaïque. Le terrain sera aplani sur l'ensemble de sa surface.

3) Description du projet

Le projet photovoltaïque DPPLN va s'étendre sur 10,02 hectares. Le reste de l'ancien site pétrolier fera l'objet d'aménagement de voirie et de parking ainsi que d'aménagement paysager. Ceci aura pour but d'utiliser cette ancienne friche industrielle à des fins de production d'énergie renouvelable dans un environnement très urbain. Cette production d'énergie renouvelable viendra alimenter l'usine de production d'hydrogène Hyd'Occ qui est actuellement en cours de construction. Il est prévu d'utiliser l'ancien pipeline souterrain de diamètre 10 pouces pour acheminer le courant. Celui-ci est part du site, traverse le chenal pour arriver sur le quai du port.

4) Description générale de la centrale photovoltaïque

La centrale photovoltaïque DPPLN s'étendra sur 10,02 ha et aura une puissance installée de 11,09 MWc.

Elle sera composée de structures fixes sur lesquelles seront posés des modules photovoltaïques bifaciaux. Ces modules seront inclinés vers le Sud avec une pente de 20°. Les hauteurs en haut et en bas de panneaux seront respectivement de 2,39m et 0,8m.

Un poste de transformation et un poste combiné de livraison/transformation seront nécessaires.

L'énergie électrique sera centralisée au niveau des onduleurs puis sera acheminée vers le poste de transformation. Le courant passe ensuite par le poste de livraison, bâtiment où le comptage électrique sera réalisé et l'injection faite vers l'usine de production Hyd'Occ.

5) Aménagement prévus pour la centrale

Les structures fixes seront implantées grâce à la technique dit du pieu battu ne faisant pas appel au béton pour fixer les structures. Cette technique assure la réversibilité de l'installation à la fin de l'exploitation de la centrale.

Aucun terrassement ni aucun aménagement hydraulique sera nécessaire sur le site au vu de la topographie initiale du site. L'installation de la centrale n'aura pas d'incidence sur les eaux pluviales ; le ruissellement au sol ne sera pas modifié.

Une citerne d'eau de 120m3 est prévue sur les parcs.

Un chemin de ronde est prévu tout autour de la centrale à l'intérieur des clôtures. Un chemin de traverse Est-Ouest est également prévu au milieu de la centrale pour l'accès SDIS et la circulation des engins de maintenance.

Nom du projet :	Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage : Qair		Légende :
Contenu du plan :	PC-04.1 NOTICE DESCRIPTIVE		 <p>I'M IN ARCHITECTURE 2.rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS</p>	Contact :	120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier- France mail: b.riguez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81	
Commune (s):	Commune de Port-la-Nouvelle (11210)			Echelle :	PORT-LA-NOUVELLE PC-04.1	
Date				Format papier:		
16/02/2024			A3			

Le poste de transformation ainsi que le poste combiné de livraison/transformation seront d'une teinte grise type RAL 7016 ou équivalent.

6) Descriptif des aménagements prévus en limite et à proximité immédiate de la centrale

La centrale photovoltaïque sera clôturée entièrement par un grillage de 2m de haut en maille de couleur grise type RAL 7016 ou équivalent.

Il existe déjà un portail d'entrée au Nord-Ouest du site, celui-ci sera réutilisé pour la centrale photovoltaïque. Cet accès sera exclusivement réservé au personnel d'exploitation de la centrale et au SDIS.

Des haies seront plantées tout autour de la centrale pour atténuer l'impact paysager du parc photovoltaïque.

7) Accès et aménagements routiers

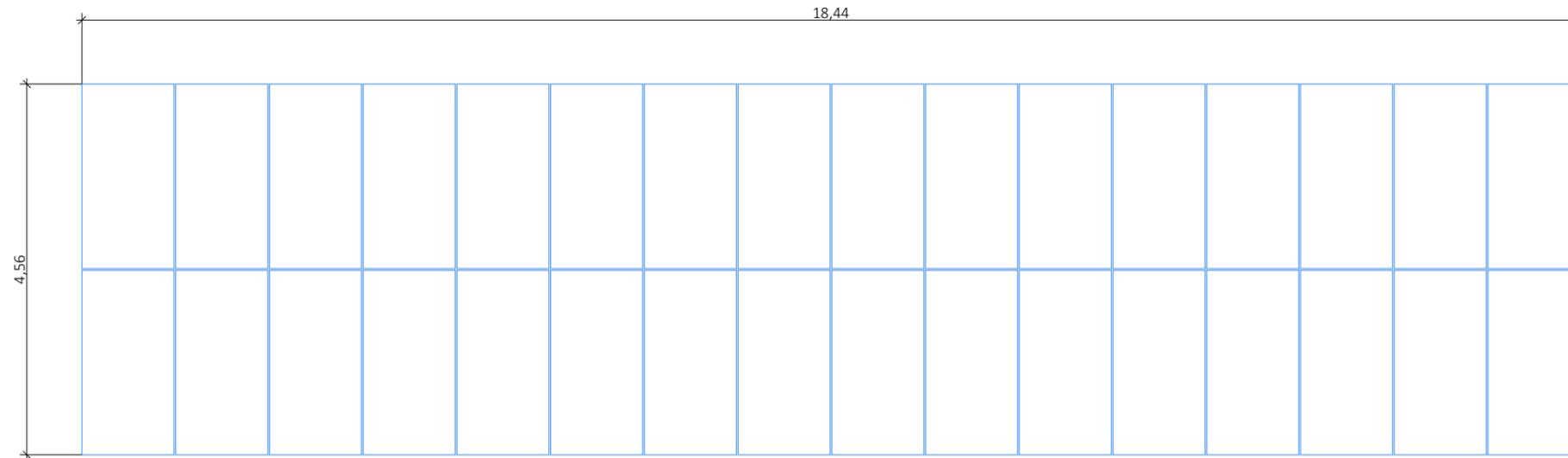
Le site DPPLN est situé dans un contexte urbain. L'accès à la centrale photovoltaïque DPPLN se fera par la rue Guy Mocquet au Nord-Ouest du site.

A l'intérieur du parc photovoltaïque un chemin périphérique de 4m non goudronné sera créé et fera le tour des installations. De même un chemin de traverse Est-Ouest est prévu au milieu de la centrale photovoltaïque. Ils seront nécessaires aux interventions des techniciens de maintenance et du SDIS.

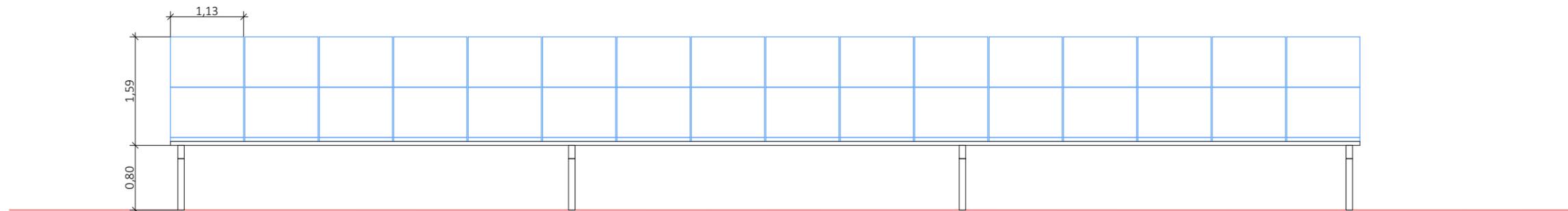
Nom du projet :		Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage : Qair	Légende :	
Contenu du plan :		PC-04.2 NOTICE DESCRIPTIVE		I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Contact :		120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier - France mail: b.riquez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81
Commune (s):		Commune de Port-la-Nouvelle (11210)					
Echelle :	PORT-LA-NOUVELLE PC-04.2		Format papier: A3				
Date	16/02/2024						

PC 5- PLAN DES FACADES ET DES TOITURES

Nom du projet :		Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage :	Légende :
Contenu du plan :		PC-05 PLAN DES FACADES		I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Contact :	
Commune (s):		Commune de Port-la-Nouvelle (11210)			120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier- France mail: b.riquez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81	
Echelle :	PORT-LA-NOUVELLE PC-05					
Date			Format papier: A3			
16/02/2024						

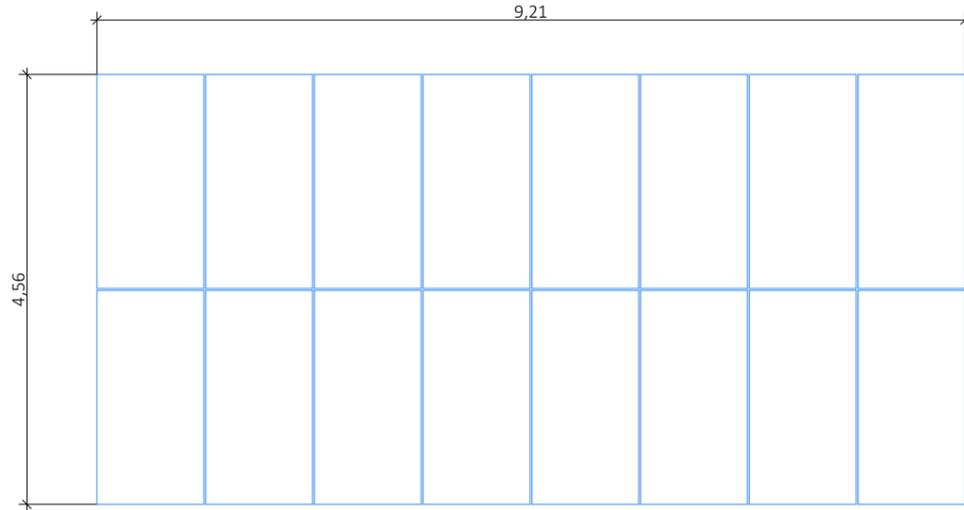


Vue en plan d'une structure photovoltaïque 2V16- Point bas 0.8m

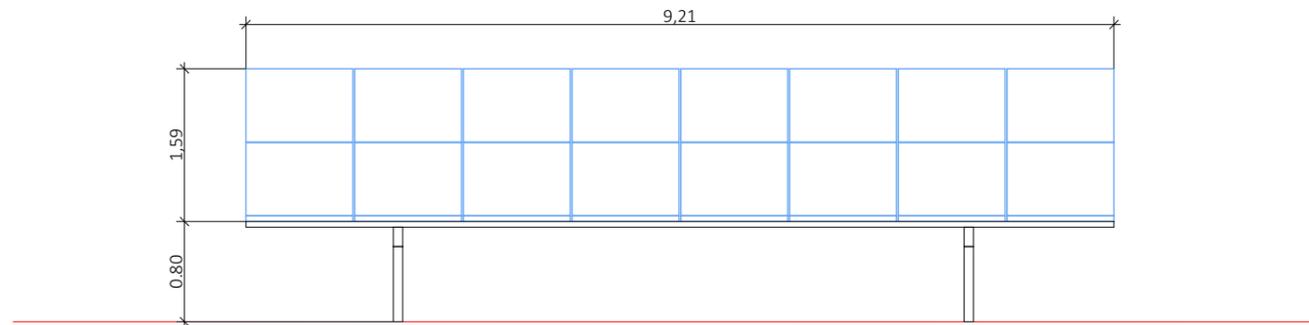


Vue de face d'une structure photovoltaïque 2V16- Point bas 0.8m

Nom du projet : Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage : Qair	Légende :
Contenu du plan : PC-05.1 FACADES D'UNE STRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE 2V16		I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Contact :	Détail structure fixe :
Commune (s): Commune de Port-la-Nouvelle (11210)			120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier- France mail: b.riquez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81	Type structure: structure fixe sur pieux battus Nombre de panneaux par structures: 2*16=32 panneaux Orientation: Portrait Pente: 20°
Echelle : 1:75	PORT-LA-NOUVELLE PC-05.1		Format papier: A3	
Date 16/02/2024	Echelle 1/75 au format A3 			

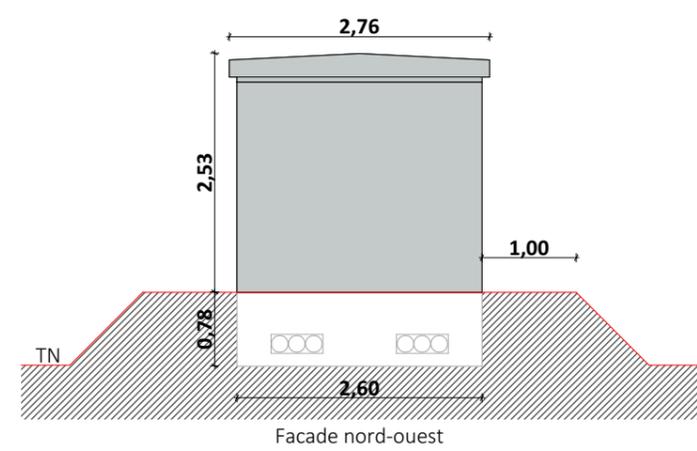
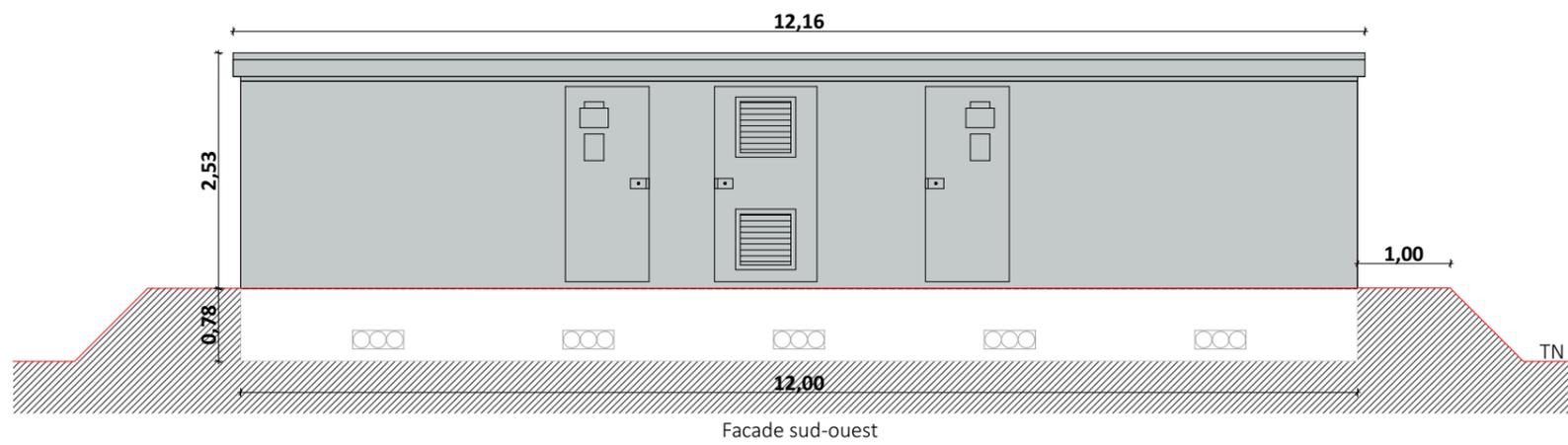
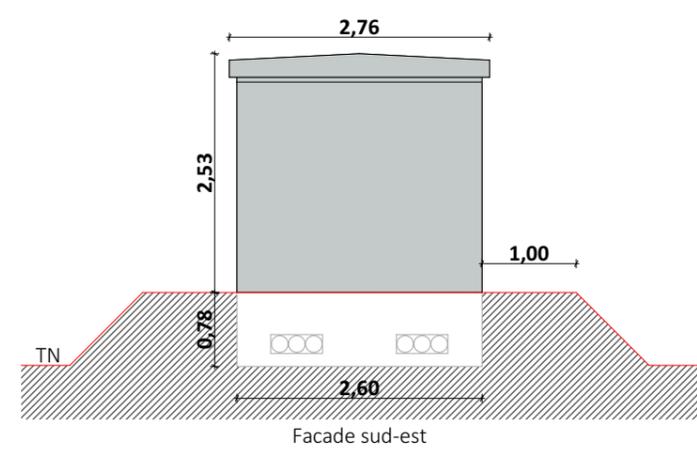
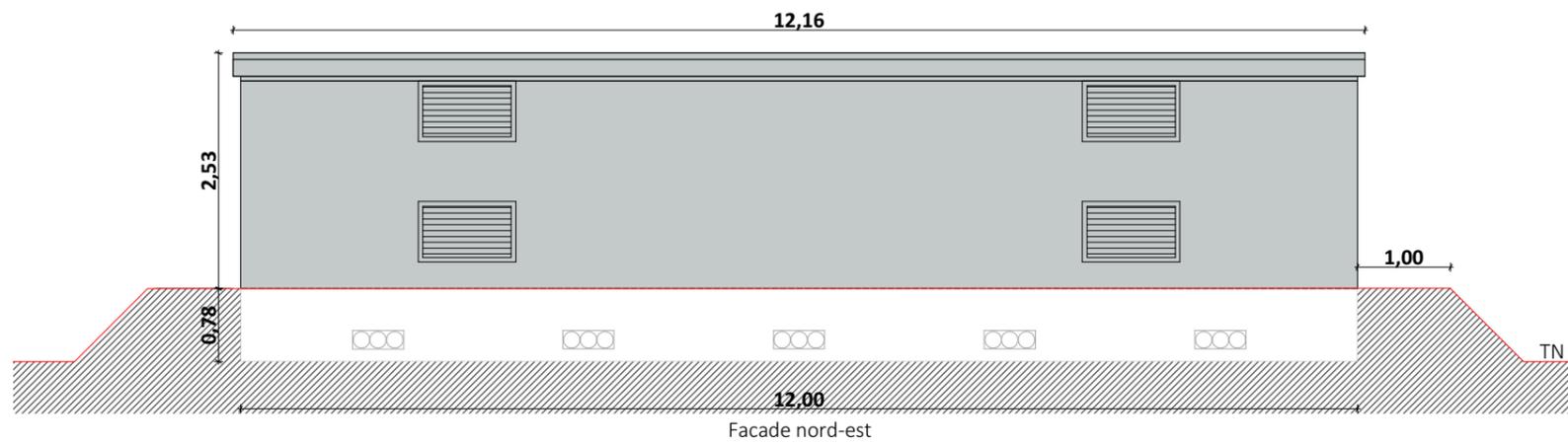


Vue en plan d'une structure photovoltaïque 2V8- Point bas 0.8m

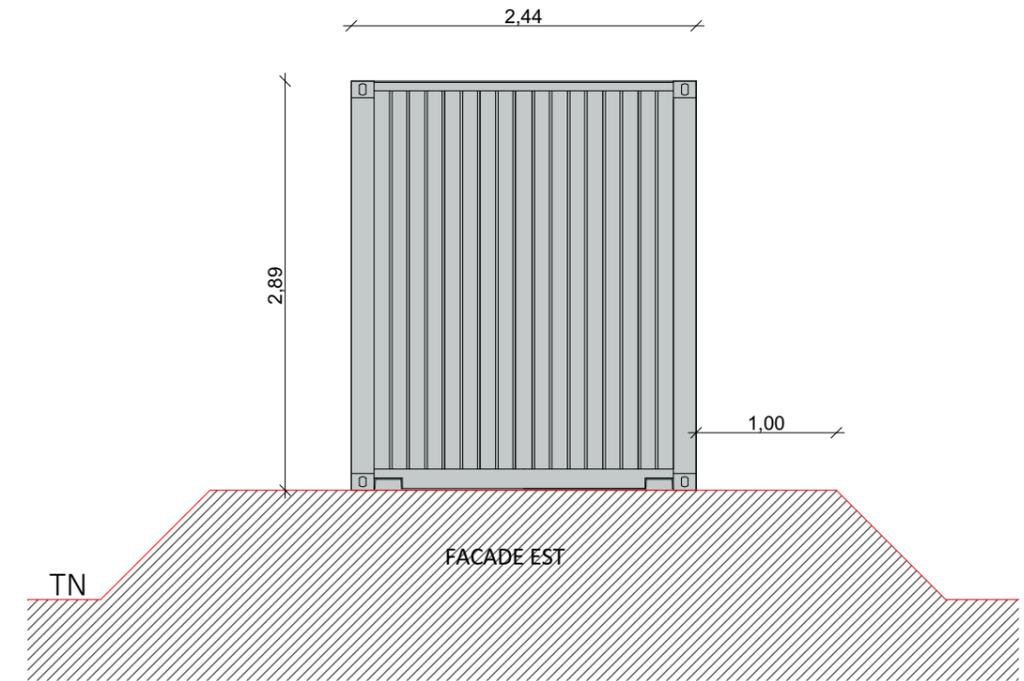
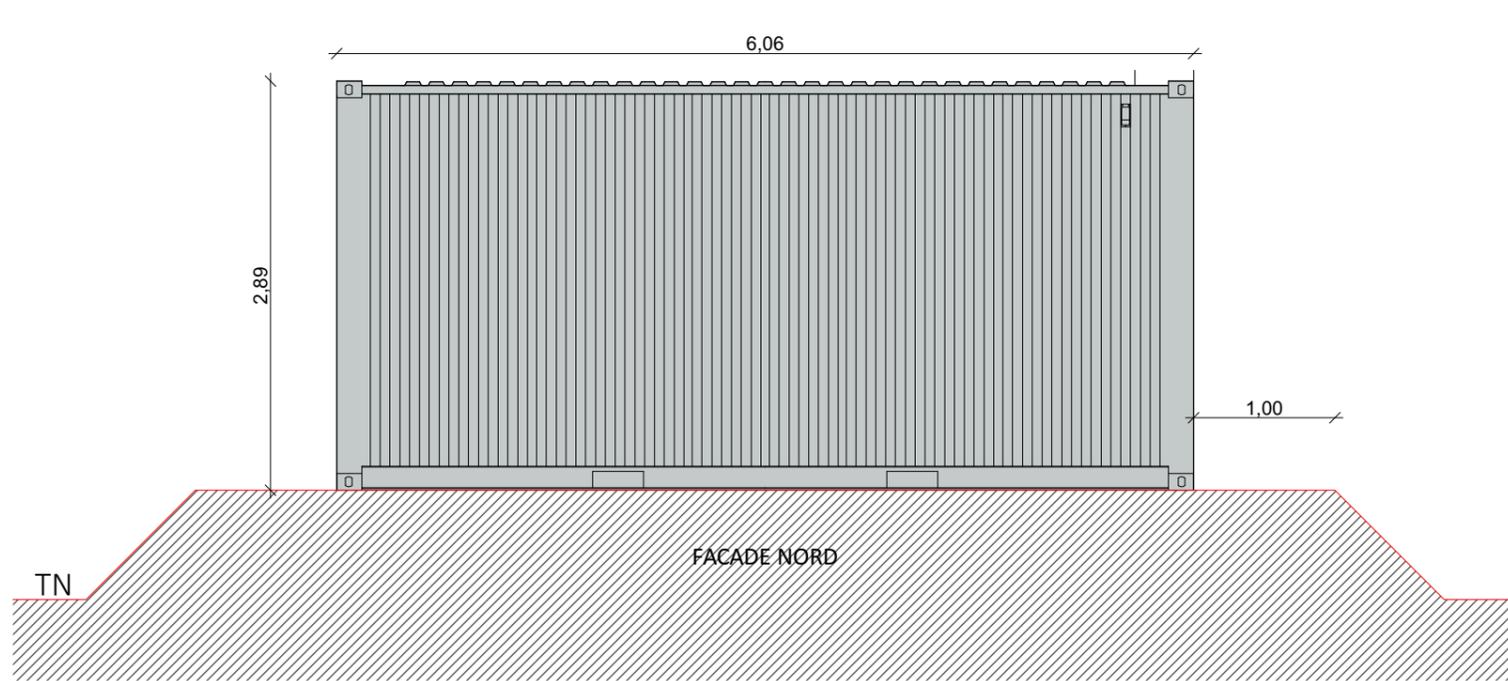
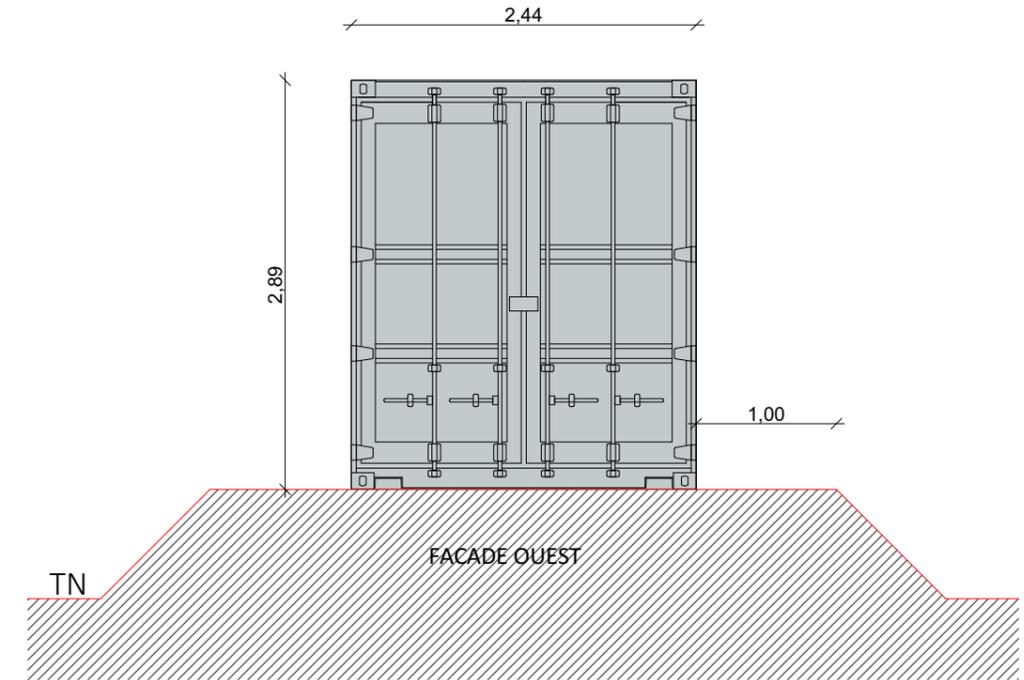
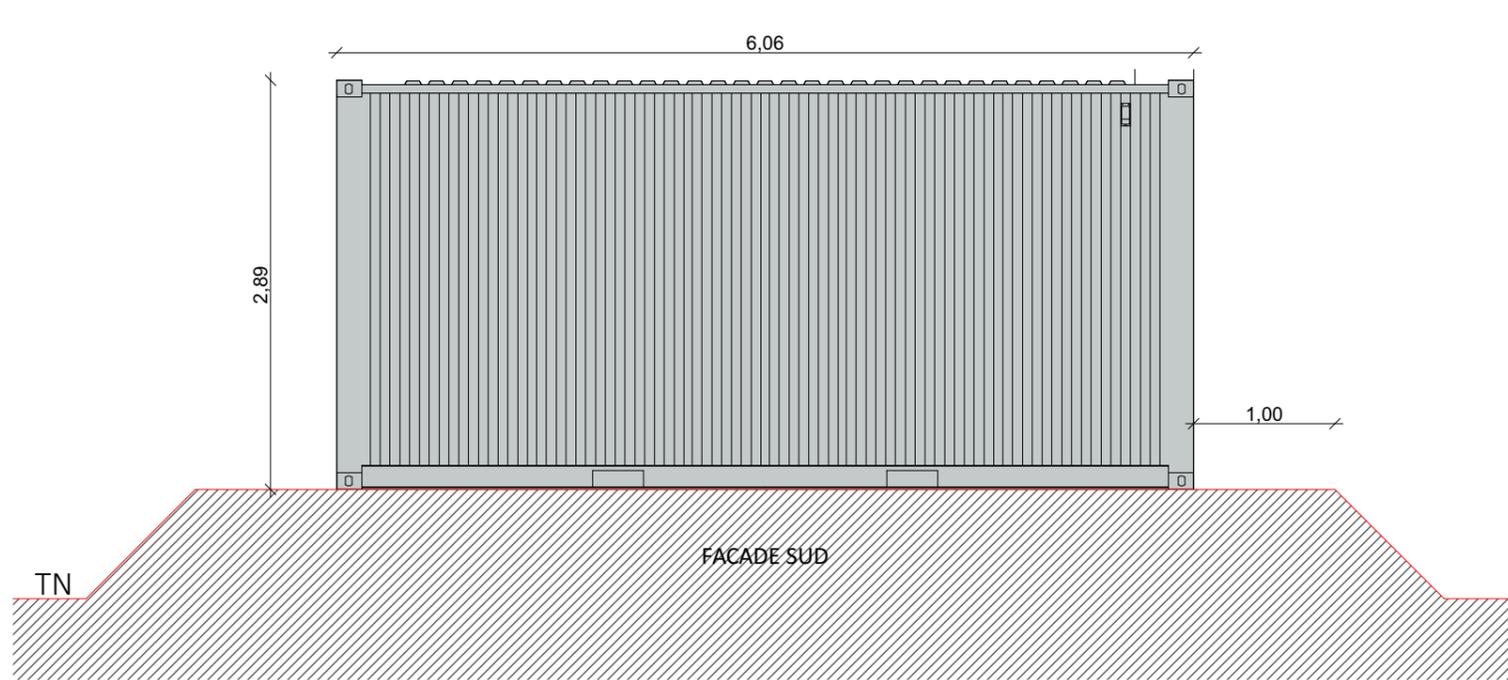


Vue de face d'une structure photovoltaïque 2V8- Point bas 0.8m

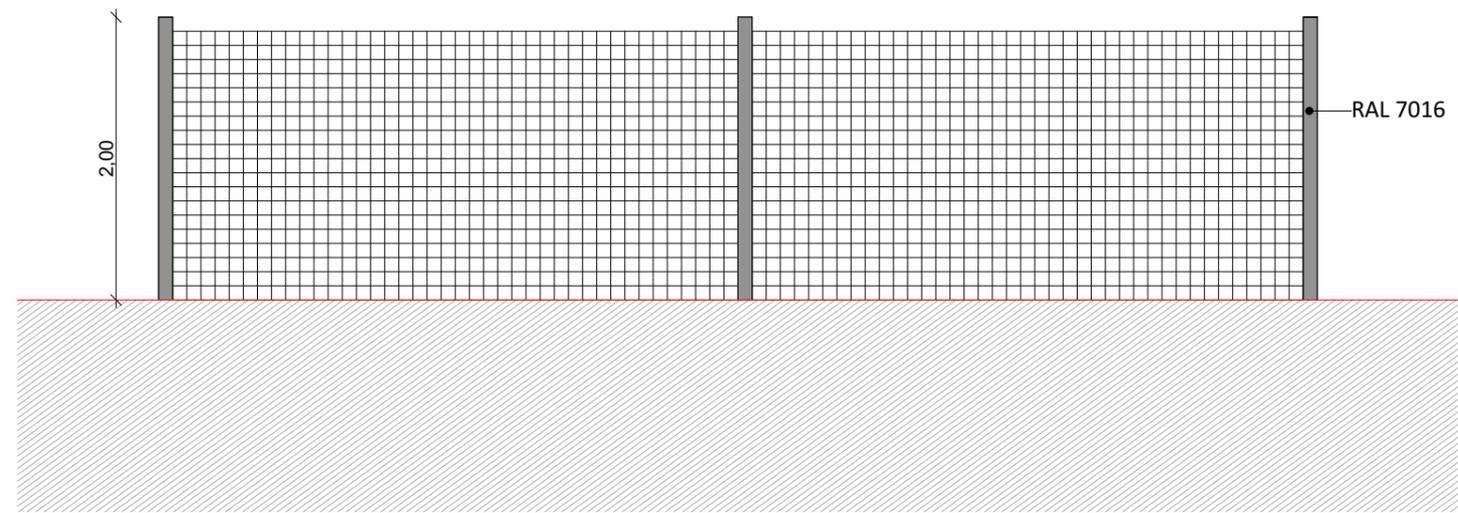
Nom du projet :		Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage :	Légende :
Contenu du plan :		PC-05.2 FACADES D'UNE STRUCTURE PHOTOVOLTAIQUE 2V8		I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Qair	
Commune (s):		Commune de Port-la-Nouvelle (11210)			Contact :	120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier- France mail: b.riquez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81
Echelle :	1:75	PORT-LA-NOUVELLE PC-05.2			Format papier:	
Date	16/02/2024	Echelle 1/75 au format A3 0 1,5 3m		A3		P.37/55



Nom du projet :		Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :		Maître d'ouvrage :		Légende :	
Contenu du plan :		PC-05.3 FACADES DU POSTE COMBINE LIVRAISON/ TRANSFORMATION		I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS		Qair Contact : 120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier - France mail: b.riquez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81		Détail poste combiné livraison/transformation : Longueur : 12.00m Largeur : 2.60m Hauteur : 2.53m Aspect extérieur : RAL 7016	
Commune (s):		Commune de Port-la-Nouvelle (11210)							
Echelle :	1:75	PORT-LA-NOUVELLE PC-05.3							
Date	16/02/2024	Echelle 1/75 au format A3		Format papier:		A3			

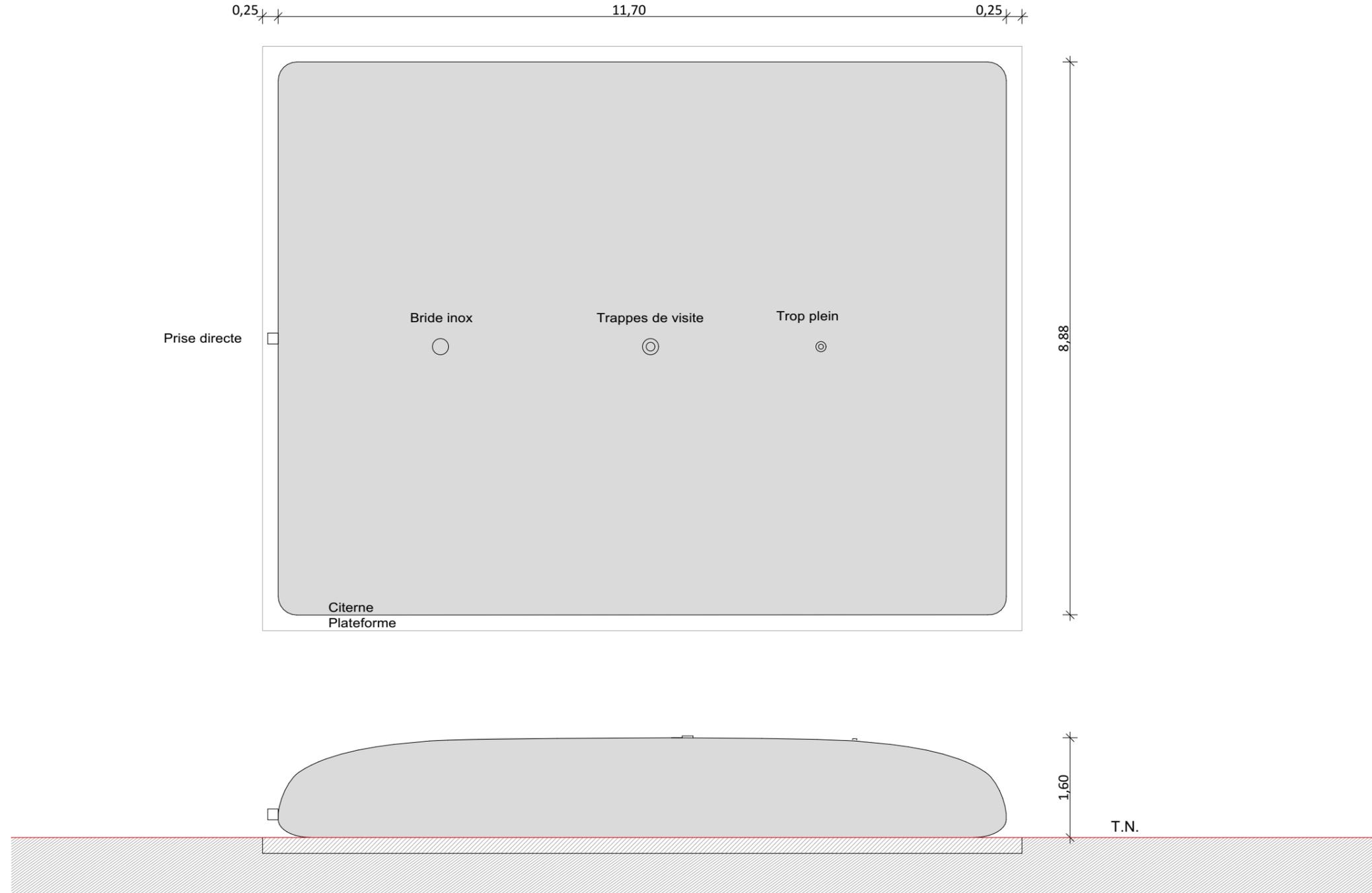


Nom du projet :		Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :		Maître d'ouvrage : Qair		Légende :	
Contenu du plan :		PC-05.4 FACADES DU POSTE DE TRANSFORMATION		I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS		Contact : 120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier - France mail: b.riguez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81		Détail poste de transformation : Longueur : 6.06m Largeur : 2.44m Hauteur : 2.89m Aspect extérieur : RAL 7016	
Commune (s):		Commune de Port-la-Nouvelle (11210)							
Echelle :	1:50	PORT-LA-NOUVELLE PC-05.4							
Date	16/02/2024	Echelle 1/50 au format A3		Format papier:		A3			



Détail de la clôture grillagée

Nom du projet :		Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage :	Légende : Détail clôture : Hauteur : 2m Clôture en grillage à mailles rigides en acier galvanisé
Contenu du plan :		PC-05.5 FACADES DE LA CLÔTURE EXISTANTE ET A CREER		I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Contact :	
Commune (s):		Commune de Port-la-Nouvelle (11210)			120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier- France mail: b.riquez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81	
Echelle :	1:50	PORT-LA-NOUVELLE PC-05.5				
Date	16/02/2024	Echelle 1/50 au format A3		Format papier:	A3	



Nom du projet :		Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :		Maître d'ouvrage : Qair		Légende :	
Contenu du plan :		PC-05.6 FACADES DE LA CITERNE		I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS		Contact : 120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier - France mail: b.riquez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81		Détail citerne : Hauteur : 1,60m Longueur : 11,70m Largeur : 8,88m	
Commune (s):		Commune de Port-la-Nouvelle (11210)							
Echelle :	1:75	PORT-LA-NOUVELLE PC-05.6							
Date	16/02/2024	Echelle 1/75 au format A3		Format papier:		A3			

PC 6- DOCUMENTS GRAPHIQUES PERMETTANT D'APPRECIER L'INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Nom du projet :		Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage : Qair	Légende :	
Contenu du plan :		PC-06 PHOTOMONTAGES		I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Contact :		120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier- France mail: b.riquez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81
Commune (s):		Commune de Port-la-Nouvelle (11210)					
Echelle :	PORT-LA-NOUVELLE PC-06						
Date	Format papier:		A3				
16/02/2024							



Nom du projet : Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte : I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Maître d'ouvrage : Qair Contact : 120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier- France mail: b.riguez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81	Légende :
Contenu du plan : PC-06.1 PLAN DE LOCALISATION DES POINTS DE VUES				
Commune (s): Commune de Port-la-Nouvelle (11210)				
Echelle : 1:10000 Date 16/02/2024	PORT-LA-NOUVELLE PC-06.1 Echelle 1/10 000 au format A3 	Format papier: A3		



Point de vue n°1- Depuis la voie d'accès au nord-ouest du site à proximité du portail d'accès au site

Nom du projet :		Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage :	Légende :
Contenu du plan :		PC-06.2 POINT DE VUE N°1		I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Contact :	
Commune (s):		Commune de Port-la-Nouvelle (11210)			120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier- France mail: b.riquez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81	
Echelle :	PORT-LA-NOUVELLE PC-06.2		Format papier:			
Date			A3			
16/02/2024						



Point de vue n°2- depuis l'Avenue du Général de Gaulle au Sud du site en direction du nord

Nom du projet :		Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage :	Légende :
Contenu du plan :		PC-06.3 POINT DE VUE N°2		I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Contact :	
Commune (s):		Commune de Port-la-Nouvelle (11210)			120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier- France mail: b.riquez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81	
Echelle :	PORT-LA-NOUVELLE PC-06.3		Format papier:			
Date			A3			
16/02/2024						

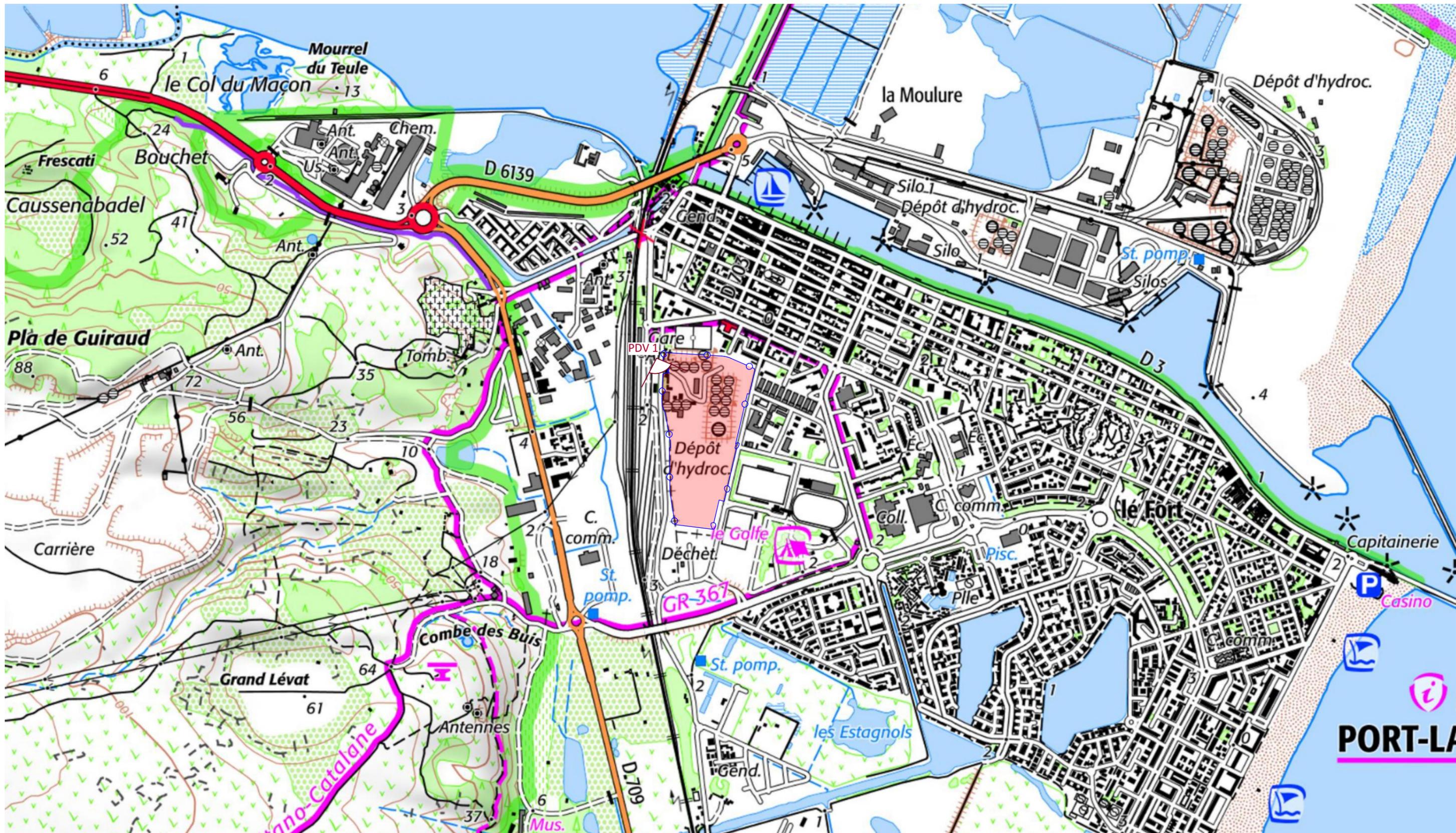


Point de vue n°3- depuis l'ouest du site en direction de l'est

Nom du projet :		Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage :	Légende :
Contenu du plan :		PC-06.4 POINT DE VUE N°3		I'M IN ARCHITECTURE 2.rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Contact :	
Commune (s):		Commune de Port-la-Nouvelle (11210)			120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier- France mail: b.riquez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81	
Echelle :	PORT-LA-NOUVELLE PC-06.4		Format papier:			
Date			A3			
16/02/2024						

PC 7- PHOTOGRAPHIES PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE

Nom du projet :		Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage : Qair	Légende :
Contenu du plan :		PC-07 PHOTOGRAPHIES PROCHEs		I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Contact :	
Commune (s):		Commune de Port-la-Nouvelle (11210)			120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier- France mail: b.riquez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81	
Echelle :	PORT-LA-NOUVELLE PC-07					
Date		Format papier:	A3			
16/02/2024						



Nom du projet : Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage : Qair		Légende :	Structures photovoltaïque Clôture existante et à créer Poste de livraison/transformation Poste de transformation Piste interne largeur 4m Citerne Bassin de stockage des bitumes Localisation des points de vues PDV 1
Contenu du plan : PC-07.1 PLAN DE LOCALISATION DES POINTS DE VUES		I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS		Contact : 120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier - France mail: b.riguez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81		
Commune (s): Commune de Port-la-Nouvelle (11210)		 Echelle 1/10 000 au format A3 Format papier: A3				
Echelle : 1:10000	PORT-LA-NOUVELLE PC-07.1					
Date 16/02/2024						



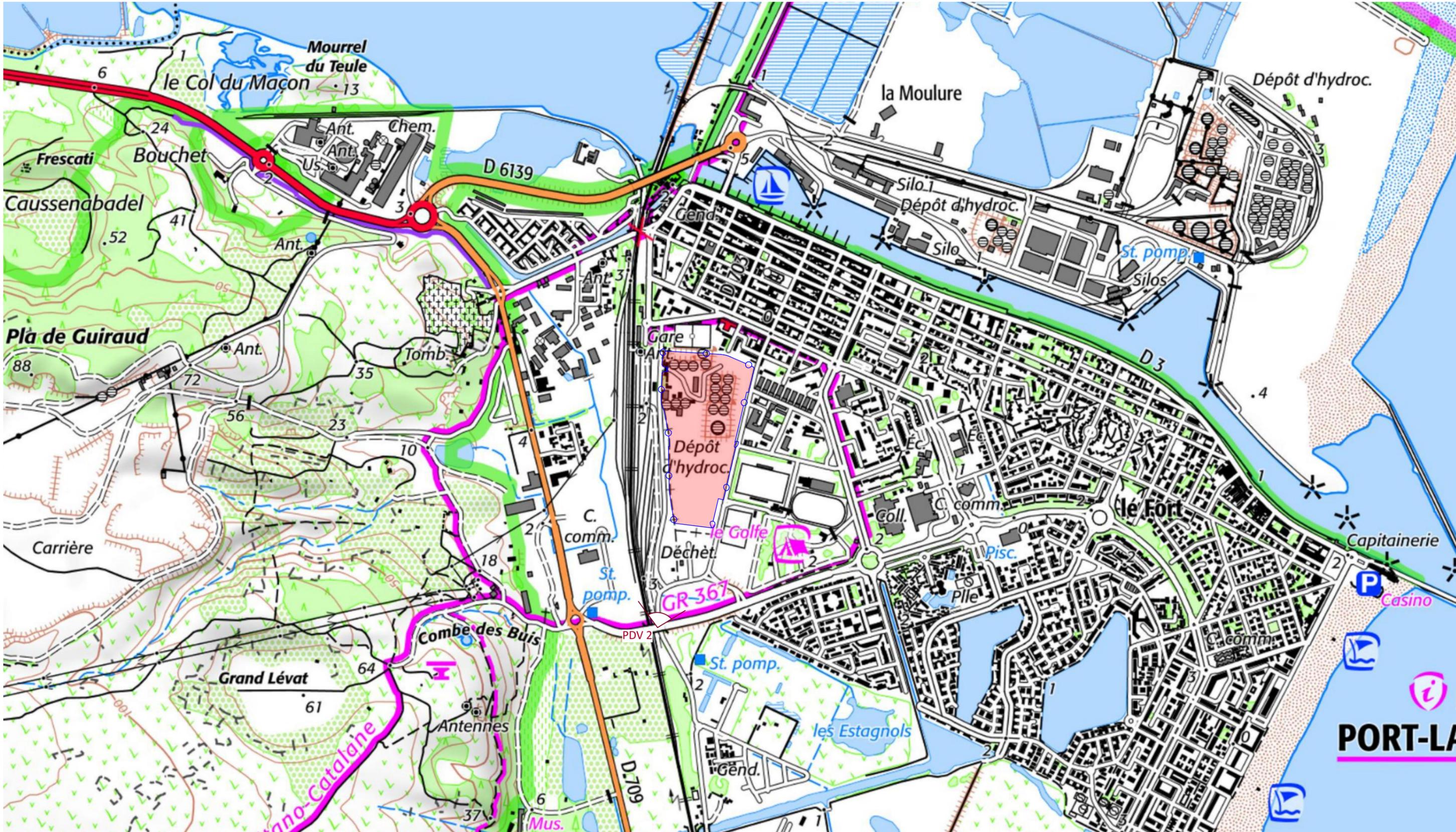
Site DDPLN

Point de vue n°1- Depuis la voie d'accès au nord-ouest du site à proximité du portail d'accès au site

Nom du projet :		Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage :	Légende :
Contenu du plan :		PC-07.2 POINT DE VUE N°1		I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Contact :	
Commune (s):		Commune de Port-la-Nouvelle (11210)			120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier- France mail: b.riquez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81	
Echelle :	PORT-LA-NOUVELLE PC-07.2		Format papier:			
Date			A3			
16/02/2024						

PC 8- PHOTOGRAPHIES PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

Nom du projet :		Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage : Qair	Légende :	
Contenu du plan :		PC-08 PHOTOGRAPHIES LOINTAINES		I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Contact :		120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier- France mail: b.riquez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81
Commune (s):		Commune de Port-la-Nouvelle (11210)					
Echelle :	PORT-LA-NOUVELLE PC-08		Format papier: A3				
Date	16/02/2024						



Nom du projet : Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte : I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Maître d'ouvrage : Qair Contact : 120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier- France mail: b.riguez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81	Légende :
Contenu du plan : PC-08.1 PLAN DE LOCALISATION DES POINTS DE VUES				
Commune (s): Commune de Port-la-Nouvelle (11210)				
Echelle : 1:10000 Date 16/02/2024	PORT-LA-NOUVELLE PC-08.1 Echelle 1/10 000 au format A3 	Format papier: A3		



Point de vue n°2- depuis l'Avenue du Général de Gaulle au Sud du site en direction du nord

Nom du projet :		Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage :	Légende :
Contenu du plan :		PC-08.2 POINT DE VUE N°2		I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Contact :	
Commune (s):		Commune de Port-la-Nouvelle (11210)			120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier- France mail: b.riquez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81	
Echelle :	PORT-LA-NOUVELLE PC-08.2		Format papier:			
Date	16/02/2024		A3			

PC 11- ETUDE D'IMPACT

(Etude d'impact jointe au fichier)

Nom du projet :		Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage : Qair	Légende :
Contenu du plan :		PC-11 ETUDE D'IMPACT		I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Contact :	
Commune (s):		Commune de Port-la-Nouvelle (11210)			120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier- France mail: b.riquez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81	
Echelle :	PORT-LA-NOUVELLE PC-11		Format papier: A3			
Date	16/02/2024					

PC 13- ATTESTATION DE PRISE EN COMPTE DU PPR

Nom du projet :		Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maître d'ouvrage : Qair	Légende :	
Contenu du plan :		PC-13 ATTESTATION DE PRISE EN COMPTE DU PPR		I'M IN ARCHITECTURE 2 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Contact :		120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier - France mail: b.riquez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81
Commune (s):		Commune de Port-la-Nouvelle (11210)					
Echelle :	PORT-LA-NOUVELLE PC-13		Format papier:				
Date			A3				
16/02/2024							

ATTESTATION

Je soussigné, M KAUCHER Paul, représentant de la société I'm In Architecture située au 21 rue d'Auteuil à Paris (75016) atteste sur l'honneur que la Société Qair représentée par M. Guirec Dufour dont le siège est situé 120 rue Maryam Mirzakhani, ZAC Cambacérès à Montpellier (34000) a pris connaissance des recommandations du Plan de prévention des risques concernant la commune de Port-la-Nouvelle.

A ce stade de la conception le présent projet prend en compte le plan de prévention des risques de la commune comme stipulé à l'article R.431-16 f) du code de l'urbanisme.

Une étude géotechnique sera réalisée après l'obtention du permis de construire afin de valider le dimensionnement des fondations.

Article R. 431-16 e du CU :

« Lorsque la construction projetée est subordonnée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé, ou rendu immédiatement opposable en application de l'article L. 562-2 du code de l'environnement, ou par un plan de prévention des risques technologiques approuvé, à la réalisation d'une étude préalable permettant d'en déterminer les conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation, une attestation établie par l'architecte du projet ou par un expert agréé certifiant la réalisation de cette étude et constatant que le projet prend en compte ces conditions au stade de la conception »

Paul Kaucher

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Nom du projet :	Dossier de Permis de Construire Projet photovoltaïque de DPPLN		Architecte :	Maitre d'ouvrage :	Légende :
Contenu du plan :	PC-13 ATTESTATION DE PRISE EN COMPTE DU PPR		I'M IN ARCHITECTURE 21 rue d'Auteuil 75016 PARIS 06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com SAS au capital de 16500€ 533 863 940 R.C.S. PARIS	Qair	
Commune (s):	Commune de Port-la-Nouvelle (11210)			Contact :	
Echelle :	PORT-LA-NOUVELLE PC-13			120 rue Maryam Mirzakhani 34000 Montpellier - France mail: b.riquez@qair.energy tel : 06 09 95 58 81	
Date		Format papier:			
16/02/2024		A3			